

# ÉVALUATIONS NATIONALES DES ÉCOSYSTÈMES À L'APPUI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE



## Droits d'auteur – 2021 Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Le Centre mondial pour le suivi de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-WCMC) est un pôle d'excellence mondial en matière de biodiversité. Il fonctionne sous forme de collaboration entre le PNUE et WCMC, une organisation caritative enregistrée au Royaume-Uni. Ensemble, nous faisons face à la crise mondiale qui affecte le patrimoine naturel.

### Clause de non-responsabilité

La présente publication peut être reproduite à des fins éducatives et non lucratives sans autorisation spéciale, à condition que la source soit citée. La réutilisation des chiffres est soumise à l'autorisation du détenteur des droits d'auteur. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à quelque fin commerciale que ce soit sans l'autorisation écrite du PNUE. La demande d'autorisation, accompagnée d'un énoncé de l'objet et de la portée de la reproduction, doit être adressée au Directeur, à l'adresse suivante: UNEP-WCMC, 219 Huntingdon Road, Cambridge, CB3 0DL, Royaume-Uni.

Le contenu du présent rapport ne reflète pas nécessairement les points de vue ou politiques du PNUE, des organes contributeurs ou des éditeurs. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du PNUE, des organes contributeurs ou des éditeurs aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes, ou de leurs autorités, ni quant au tracé ou appellation de leurs frontières ou limites, ou à leur nom. La mention de toute entité commerciale ou tout produit dans la présente publication ne signifie pas que le PNUE s'en porte garant.

### Mentions bibliographiques

**UNEP-WCMC.** *Évaluations nationales des écosystèmes à l'appui de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), 2021.* Cambridge, Royaume-Uni.

### Disponible en ligne à l'adresse suivante

[https://www.ecosystemassessments.net/resource/cbd\\_nea\\_implementation/](https://www.ecosystemassessments.net/resource/cbd_nea_implementation/)

### Auteurs

Abigail Burns, Maximilien Gueze, Jerry Harrison, Abisha Mapendembe, Emma Martin, James Vause, Lucie Guirkinge, Daniela Guarás, Shaenandhoa García-Rangel et Claire Brown.

### Remerciements

Ce document est un produit du projet « Soutien à la mise en œuvre de la CDB par le biais d'évaluations nationales des écosystèmes dans la région Asie-Pacifique ». Ce projet est piloté par UNEP-WCMC, avec des financements provenant du Fonds japonais pour la biodiversité. UNEP-WCMC, apporte un soutien aux pays dans la réalisation de leurs évaluations nationales des écosystèmes au travers de son Initiative d'Évaluation Nationale des Écosystèmes (NEA Initiative, pour son acronyme en anglais).

Les auteurs aimeraient remercier l'ensemble des coordonnateurs nationaux de la CDB et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) qui ont participé aux échanges scientifiques et politiques qui ont eu lieu dans le cadre de ce projet dans la zone Asie-Pacifique en 2019 pour leurs contributions et leur soutien aux versions antérieures du projet de document, ainsi que les collègues de UNEP-WCMC.

Le PNUE s'efforce de promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement dans le monde entier comme dans ses propres activités. La politique de diffusion du PNUE vise à réduire l'empreinte carbone de ses activités.

# RÉSUMÉ

Les évaluations nationales des écosystèmes fournissent aux pays une synthèse actualisée, complète et critique des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques, articulée autour de questions politiques clés<sup>1</sup>. Ces évaluations exposent l'état et les tendances de la biodiversité et des services écosystémiques d'un pays donné, leurs facteurs de changement, l'incidence que ces facteurs ont actuellement et celle qu'ils pourraient avoir à l'avenir, ainsi que l'efficacité des interventions et des réponses. Les principes opérationnels, le cadre conceptuel et le processus d'évaluation de l'IPBES peuvent être adaptés en fonction des besoins de chaque pays afin de servir de guide à l'élaboration des évaluations nationales des écosystèmes<sup>2</sup>. Grâce à l'engagement des parties prenantes et au renforcement des capacités, les évaluations nationales des écosystèmes peuvent jouer un rôle de soutien dans tous les aspects clés de la mise en œuvre de la CDB au niveau national, de la planification à l'établissement de rapports.

## Une évaluation nationale des écosystèmes peut venir à l'appui de :

### La planification de la biodiversité en

- Fournissant aux planificateurs des données actualisées et transversales pertinentes, complètes et qui font autorité, y compris un examen de l'efficacité des actions en faveur de la biodiversité et des services écosystémiques au niveau national et des propositions améliorées en vue de la mise en œuvre de la CDB ;
- Faisant office de mécanisme d'identification et d'exploitation de différents systèmes de savoirs, ensembles de données et indicateurs pertinents et utiles pour la planification nationale en matière de biodiversité ;
- Attirant l'attention sur les avantages et les effets que la biodiversité et les services écosystémiques procurent aux activités sectorielles et intersectorielles, afin d'informer les décideurs sur les dépendances et de stimuler une intégration systématique des considérations liées à la biodiversité dans la planification ;
- Soulignant les multiples valeurs de la biodiversité et les contributions qu'elle apporte à différents pans de la société, notamment aux peuples autochtones et aux communautés locales, ainsi que les moyens d'en tenir compte dans la prise de décisions ;
- Identifiant les acteurs clés impliqués dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques au niveau national, notamment les entreprises, les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que les praticiens, et en élaborant des orientations sur la manière de mobiliser et de renforcer les capacités de ces acteurs en vue d'actions concertées en faveur de la biodiversité ;
- Soutenant les processus – tels que l'identification des priorités des politiques nationales et le maintien d'un dialogue continu entre les parties prenantes afin de conserver la propriété — conduisant à l'élaboration et à la mise à jour des Stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité (SPANB).



## **La préparation des rapports nationaux en**

- Fournissant une synthèse actualisée, complète et critique des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques à travers les sciences naturelles et sociales, ainsi que les systèmes de savoirs autochtones et locaux ;
- Faisant office de mécanisme permettant d'identifier et d'utiliser les systèmes de savoirs, les ensembles de données et les indicateurs pertinents pour l'élaboration des rapports nationaux ;
- Améliorant la compréhension de la manière dont les données, les informations et les connaissances – y compris les indicateurs et les connaissances autochtones et locales – peuvent être utilisées plus efficacement pour évaluer les progrès et l'impact des actions liées à la biodiversité ;
- Soulignant les lacunes en matière de connaissances et en contribuant à promouvoir l'action par le biais du suivi et de la recherche, ce qui permettra d'enrichir la base de connaissances et de favoriser ainsi l'établissement de rapports plus complets pour la CDB et d'autres accords sur la biodiversité à long terme.

## **La coopération technique et scientifique en :**

- Réunissant des individus issus de disciplines différentes et un large éventail de détenteurs de connaissances, ce qui permet de mieux comprendre les différentes perspectives et de favoriser les rapprochements ;
- Catalysant la coopération au niveau du pays entre les institutions à l'appui des processus nationaux ;
- Instaurant ou en améliorant une plateforme nationale scientifique et politique afin d'institutionnaliser la coopération technique, scientifique et multipartite au-delà de l'évaluation. Cela facilite l'utilisation des conclusions et favorise l'action en faveur des objectifs de la CDB ;
- Renforçant les liens entre les praticiens de l'évaluation, notamment les peuples autochtones et les communautés locales, au niveau national et international, en promouvant le renforcement des connaissances et le partage d'expériences.

## **Le renforcement des capacités en :**

- Pilotant le renforcement des capacités nationales à l'interface entre la science, la politique et la pratique dans le cadre de la mise en œuvre du processus d'évaluation ;
- Identifiant les besoins supplémentaires de renforcement des capacités et dispensant des conseils sur la manière d'y répondre ;
- Offrant des possibilités de développer et de renforcer des compétences spécifiques telles que l'engagement des parties prenantes et des détenteurs de connaissances, l'établissement de relations, la mobilisation et la compilation, l'intégration et l'utilisation des données, des informations et des connaissances.



### **La communication, l'éducation et la sensibilisation du public en :**

- Fournissant une base de connaissances sur laquelle s'appuyer lors de l'élaboration d'activités et de supports de communication, d'éducation et de sensibilisation du public qui seront directement utiles à la mise en œuvre de la CDB ;
- Formulant des objectifs de communication clairs pour l'évaluation qui soient pertinents pour des publics différents, en améliorant la communication sur les activités en lien avec la CDB au niveau national ;
- Présentant des messages clés ciblés grâce au Résumé à l'intention des décideurs, et en élaborant des supports adaptés aux autres parties prenantes.

### **En outre, une évaluation nationale des écosystèmes peut potentiellement appuyer la mobilisation des ressources en :**

- Communiquant avec les principaux secteurs de l'économie — tant publics que privés — sur la valeur de la biodiversité et les actions prioritaires nécessaires pour mettre un terme à la perte de la biodiversité et des services écosystémiques ;
- Identifiant les actions financières prioritaires pour s'attaquer aux facteurs de changement, y compris l'utilisation plus efficace des ressources existantes ou leur réorientation vers des interventions sur ces facteurs de changement ou soutiennent une utilisation durable ;
- Attirant l'attention sur les ressources non financières qui peuvent être déployées pour se renforcer mutuellement entre les secteurs et qui ont le potentiel de ralentir les causes du changement qui affecte la biodiversité et les services écosystémiques.

Compte tenu de ce qui précède, les évaluations nationales des écosystèmes sont bien placées pour jouer un rôle crucial dans la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et d'autres engagements mondiaux liés à la biodiversité. Des exemples d'impacts sur la mise en œuvre de la CDB commencent déjà à apparaître au fur et à mesure que la communauté de pratique se développe autour de l'interface science-politique-pratique dans les pays<sup>3</sup>.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>8</b>
<b>1. LE PAYSAGE DES ÉVALUATIONS</b>	<b>11</b>
Que sont les évaluations des écosystèmes ?	11
<b>Évaluations mondiales des écosystèmes</b>	<b>12</b>
Qu'est-ce qu'une évaluation nationale des écosystèmes ?	15
<b>2. LA PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES</b>	<b>17</b>
Qu'est-ce que l'IPBES ?	17
En quoi consistent les évaluations de l'IPBES ?	17
Le cadre conceptuel de l'IPBES	18
Le processus d'évaluation de l'IPBES	19
Les types d'évaluation de l'IPBES	20
L'IPBES et les évaluations nationales des écosystèmes	20
<b>3. COMMENT LES ÉVALUATIONS PEUVENT-ELLES SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDB À UN NIVEAU NATIONAL ?</b>	<b>22</b>
La CDB et les évaluations nationales des écosystèmes	22
<b>3.1 Planification de la biodiversité</b>	<b>24</b>
Messages clés	24
Contexte	25
Quels sont les enjeux ?	25
Comment une évaluation nationale des écosystèmes peut-elle aider à surmonter ces difficultés ?	27
<b>3.2 Préparation des rapports nationaux</b>	<b>32</b>
Messages clés	32
Contexte	32
Quels sont les enjeux ?	33
Comment une évaluation nationale des écosystèmes peut-elle aider à surmonter ces difficultés ?	35
<b>3.3 Coopération technique et scientifique</b>	<b>38</b>
Messages clés	38
Contexte	38
Quels sont les enjeux ?	39
Comment une évaluation nationale des écosystèmes peut-elle aider à surmonter ces difficultés ?	40
<b>3.4 Renforcement des capacités</b>	<b>42</b>
Messages clés	42
Contexte	42
Quels sont les enjeux ?	42
Comment une évaluation nationale des écosystèmes peut-elle aider à surmonter ces difficultés ?	44

<b>3.5 Communication, éducation et sensibilisation du public</b>	<b>46</b>
Messages clés	46
Contexte	46
Quels sont les enjeux ?	47
Comment une évaluation nationale des écosystèmes peut-elle aider à surmonter ces difficultés ?	48
<b>3.6 Mobilisation des ressources</b>	<b>50</b>
Messages clés	50
Contexte	50
Quels sont les enjeux ?	53
Comment une évaluation nationale des écosystèmes peut-elle aider à surmonter ces difficultés ?	53
<hr/>	
<b>CONCLUSION</b>	<b>55</b>
<hr/>	
<b>RÉFÉRENCES</b>	<b>56</b>
<hr/>	
<b>LISTE DES FIGURES</b>	
<b>Figure 1.</b> Exemples de déclin de la biodiversité dans le monde	11
<b>Figure 2.</b> Le cadre conceptuel de l'IPBES	18
<b>Figure 3.</b> Le processus d'évaluation de l'IPBES	19
<b>Figure 4.</b> Les évaluations des écosystèmes nationaux peuvent appuyer la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique	23
<hr/>	
<b>LISTE DES ENCADRÉS</b>	
<b>Encadré 1.</b> L'IPBES et le renforcement des capacités	21
<b>Encadré 2.</b> Travailler avec les savoirs autochtones et locaux dans le cadre d'une évaluation nationale des écosystèmes	29
<b>Encadré 3.</b> Enjeux de l'intégration des savoirs autochtones et locaux dans les procédures liées à la biodiversité	34
<b>Encadré 4.</b> Les plateformes science-politique nationales	37
<b>Encadré 5.</b> Résumé à l'intention des décideurs	47
<b>Encadré 6.</b> Le Fonds pour l'environnement mondial	52
<hr/>	
<b>LISTE DES ÉTUDES DE CAS</b>	
<b>Étude de cas 1.</b> Liens entre les Perspectives pour la biodiversité et la SPANB du Japon	28
<b>Étude de cas 2.</b> L'évaluation nationale de la biodiversité en Afrique du Sud	36
<b>Étude de cas 3.</b> Le rôle de la plateforme scientifique et politique du Cameroun dans le développement de la coopération entre les parties prenante	41
<b>Étude de cas 4.</b> Renforcement des capacités dans l'évaluation de l'Hindu Kush en Himalaya par le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD)	45
<b>Étude de cas 5.</b> L'évaluation nationale de l'écosystème en Colombie	49
<b>Étude de cas 6.</b> La phase de suivi de l'évaluation nationale des écosystèmes du Royaume-Uni	54

# INTRODUCTION

Depuis de nombreuses années et dans bien des circonstances différentes, les décisions nationales ne tiennent pas pleinement compte des connaissances et des informations pertinentes pour évaluer la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques pour la société<sup>4</sup>. Il s'en est suivi une perte de biodiversité généralisée et un sérieux déclin des services écosystémiques (par exemple, pollinisation des récoltes, purification de l'eau, protection contre les inondations et séquestration du carbone) qui soutiennent les moyens de subsistance et le bien-être humain, et dont la valeur cumulée est estimée à une fois et demie le produit intérieur brut (PIB) mondial<sup>5</sup>. Entre 1997 et 2011, le changement dans l'utilisation des sols a conduit à la perte annuelle de services écosystémiques d'une valeur économique comprise entre 4 000 et 20 000 milliards de dollars US, tandis que la dégradation des sols a représenté une perte supplémentaire de 6 000 à 11 000 milliards de dollars US par an<sup>5</sup>. Les outils et les approches qui favorisent l'intégration des connaissances relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques dans le processus décisionnel sont essentiels pour éviter les pertes à l'avenir.

Une évaluation nationale des écosystèmes est un processus conduit à l'échelle nationale qui offre à chaque pays une synthèse actualisée, complète et critique des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques, articulée autour de questions politiques clés<sup>1, 3</sup>. Elle peut également mettre en évidence la valeur et l'efficacité de différentes options politiques et jouer un rôle important en encourageant la collaboration et en améliorant l'engagement des détenteurs de connaissances et des parties prenantes à l'interface science-politique, en identifiant les lacunes en matière de connaissances et en renforçant les capacités nationales. En outre, une évaluation nationale des écosystèmes peut contribuer à une meilleure compréhension de la pertinence et des valeurs de la biodiversité et des services écosystémiques pour de multiples secteurs et peut appuyer les réponses des pays à une série d'accords et de processus intergouvernementaux, dont la mise en œuvre de la CDB, en communiquant des messages qui se complètent mutuellement. En tant que tel, le rôle d'une évaluation nationale des écosystèmes dans le soutien à la mise en œuvre de la CDB couvre divers aspects clés du processus de mise en œuvre de la CDB (voir Figure 4), de la planification — par exemple, en facilitant l'engagement des parties prenantes et des détenteurs de connaissances et en renforçant leurs capacités — à la mise en œuvre, en soutenant l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques entre les secteurs, ainsi qu'en apportant des informations pour aider à suivre et rendre compte des progrès accomplis en faveur des objectifs politiques.

La Conférence des Parties (COP) signataires de la CDB reconnaît la valeur des évaluations nationales des écosystèmes et, au travers de sa décision 14/1, a encouragé les Parties à réaliser ces évaluations (voir également les décisions VIII/9<sup>6</sup>, IX/15<sup>7</sup> et XII/18<sup>8</sup>)<sup>9</sup>. Le présent document, produit avec le soutien du Fonds japonais pour la biodiversité au travers du Secrétariat de la CDB, intègre les résultats des enseignements tirés et des expériences partagées par les coordonnateurs nationaux lors de deux ateliers visant à renforcer le dialogue entre la science et la politique dans la région Asie-Pacifique. Le premier atelier s'est tenu à Bangkok (Thaïlande) en octobre 2019. Il était organisé conjointement par l'Institut des stratégies environnementales mondiales et par l'Institute for Future Initiatives (IFI) de l'Université de Tokyo, et accueilli par le Bureau des ressources naturelles et de la politique et de la planification environnementales (Office of Natural Resources and Environmental Policy and Planning – ONEP) du ministère thaïlandais des Ressources naturelles et de la Politique et de la Planification environnementales. Le deuxième atelier s'est tenu à Kunming (Chine) en décembre 2019. Il était organisé par UNEP-WCMC et le département Écologie et Environnement de la Province du Yunnan. Le présent document intègre également les résultats d'une enquête diffusée aux participants à ces ateliers. Ces orientations ont été principalement élaborées pour les coordonnateurs nationaux de la CDB comme un moyen d'accroître la sensibilisation et





la compréhension du processus d'évaluation nationale des écosystèmes, et la façon dont ce processus peut venir appuyer la mise en œuvre de la Convention. Il peut cependant être également utile aux parties impliquées dans la planification et le suivi de la biodiversité au niveau national.

Même si ce document est principalement axé sur la contribution des évaluations nationales des écosystèmes, des processus d'évaluations à d'autres échelles peuvent également apporter une contribution précieuse au niveau national. L'IPBES réalise des évaluations méthodologiques et thématiques au niveau mondial et régional. Lors de l'élaboration de son propre processus d'évaluation et des programmes connexes de renforcement des capacités et de soutien, l'IPBES a communiqué des orientations précieuses au niveau national et qui, dans le même temps, encouragent la mise en œuvre d'évaluations nationales des écosystèmes<sup>4</sup>.

Les sections 1 et 2 du présent document contiennent une brève introduction des évaluations des écosystèmes et du processus d'évaluation de l'IPBES. La section 3 représente le corps principal du document et explore comment les évaluations nationales des écosystèmes peuvent faciliter la mise en œuvre de la CDB, en prenant en considération les différentes dimensions et étapes du cycle politique, de la planification à la préparation des rapports, en passant par la révision. La section est structurée selon six thèmes proposés lors des ateliers de Bangkok et Kunming, qui se rapportent aux différents aspects de la mise en œuvre de la Convention : planification de la biodiversité, préparation de rapports nationaux, coopération technique et scientifique, renforcement des capacités, communication, éducation et sensibilisation du public, et mobilisation des ressources. Des études de cas, identifiées lors des ateliers et de l'enquête, sont fournies à titre d'exemples pratiques.

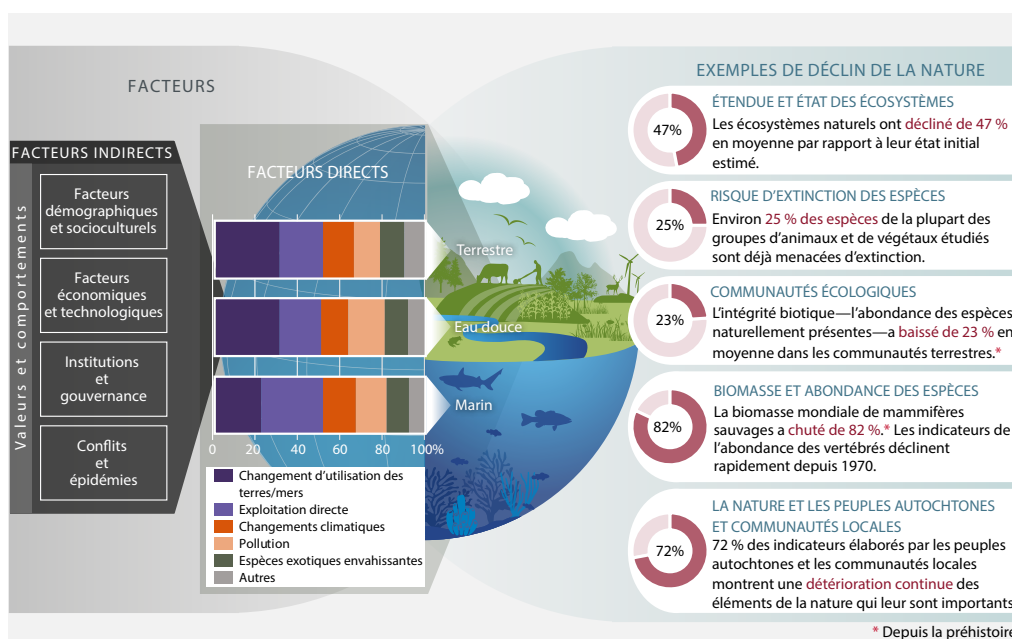




# 1. LE PAYSAGE DES ÉVALUATIONS

## Que sont les évaluations des écosystèmes ?

Les évaluations des écosystèmes sont des processus visant à évaluer les connaissances actuelles sur les interactions entre les activités humaines et la biodiversité<sup>3,4</sup>. Elles fournissent principalement une synthèse critique de l'état et des tendances de la biodiversité et des services écosystémiques, ainsi que de leurs facteurs de changement directs et indirects (Figure 1). Ces évaluations peuvent également s'intéresser aux impacts de ces changements sur l'économie, sur la santé humaine et sur le bien-être, et analyser des scénarios futurs et de possibles voies pour tout un éventail de réponses et d'options politiques<sup>3</sup>. Elles peuvent se dérouler à différentes échelles géographiques, qui vont de l'échelle mondiale ou régionale à l'échelle locale, en passant par l'échelle nationale. Quoique de taille variable, les évaluations peuvent également être centrées sur un sujet spécifique.



**Figure 1.** Exemples de déclin de la biodiversité dans le monde tels que présentés dans le rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques de l'IPBES, 2019. *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services*, p. 31<sup>4</sup>.





# ÉVALUATIONS MONDIALES DES ÉCOSYSTÈMES

Les évaluations mondiales des écosystèmes fournissent une analyse de l'état et des tendances de la biodiversité et des services écosystémiques dans le monde, de leur impact sur le bien-être humain et de l'efficacité des réponses apportées. Il existe plusieurs évaluations mondiales mandatées par différentes conventions, accords ou initiatives, qui peuvent également éclairer la prise de décisions au niveau national.





Parmi celles-ci figurent :

• **L'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA)**<sup>10</sup> Publiée tous les cinq ans par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), cette évaluation contient des informations sur l'étendue des ressources forestières, leur état, leur gestion et leurs utilisations. Sa dernière publication (en 2020)<sup>11</sup> présente une image complète de la manière dont les ressources forestières mondiales évoluent afin de soutenir la formulation de politiques, l'élaboration de pratiques et la réalisation d'investissements solides dans le domaine de la foresterie.

• **Le Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO)**<sup>12</sup> Cette publication emblématique du PNUE est publiée tous les six ans. Les États membres ont demandé qu'on leur remette une évaluation périodique de l'état de l'environnement dans le monde, ainsi qu'une vue d'ensemble des enjeux actuels et des mesures nécessaires pour parvenir à un avenir durable. Le dernier rapport (GEO-6)<sup>13</sup> a été publié en 2019.

• **Les Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO)**<sup>14</sup> est un rapport périodique mandaté par la Conférence des Parties signataires de la CDB. Il vise à présenter l'état et les tendances de la biodiversité et à proposer une analyse des mesures prises par la communauté internationale pour mettre en œuvre les trois objectifs de la Convention : conservation de la diversité biologique ; utilisation durable de ses éléments et partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert approprié des techniques pertinentes<sup>15</sup>. Le rapport GBO comprend un ensemble de scénarios prospectifs qui appuie la prise de décisions par les Parties. L'évaluation repose sur un ensemble convenu d'indicateurs mondiaux. Le dernier rapport GBO-5 (2020)<sup>16</sup> examine les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Plan stratégique 2011–2020 et des objectifs d'Aichi pour la biodiversité<sup>17</sup>.

• **L'Évaluation du Millénaire portant sur l'écosystème (EM)**<sup>18, 19</sup> publiée en 2005, a évalué les conséquences du changement des écosystèmes sur le bien-être humain. Ses conclusions présentent une évaluation scientifique de l'état et des tendances des écosystèmes dans le monde et des services qu'ils apportent aux communautés. Elles constituent également la base scientifique pour agir en faveur de leur conservation et de leur utilisation durable.

• **L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB)**<sup>20</sup> est une initiative mondiale qui intègre les valeurs de la biodiversité et des services écosystémiques à tous les niveaux de la prise de décisions. Le rapport de synthèse de la TEEB<sup>21</sup>, publié en 2012, souligne l'importance de la contribution économique de la biodiversité et des services écosystémiques au bien-être humain, et suggère des mesures pour atténuer la perte de ces contributions en raison d'une mauvaise gestion ou de négligences. Parmi les activités récentes, le TEEB for Agriculture and Food: Scientific and Economic Foundations Report<sup>22</sup> publié en 2018, propose un cadre d'évaluation pour guider l'évaluation des systèmes alimentaires et leurs liens complexes avec l'environnement, la société et la santé humaine.

• **Les évaluations de l'IPBES**<sup>23</sup> sont des évaluations méthodologiques et thématiques, à l'échelle mondiale et régionale, des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques qui évaluent leurs liens au niveau mondial. L'historique Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services (2019)<sup>24</sup> a été élaboré en réponse à une invitation de Conférence des Parties signataires de la CDB à préparer une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques ainsi que de l'efficacité des réponses, y compris les objectifs d'Aichi pour la biodiversité<sup>25, 26</sup>. De plus amples informations sur l'IPBES figurent à la section 2.

# Qu'est-ce qu'une évaluation nationale des écosystèmes ?

Une évaluation nationale des écosystèmes est un processus lancé à l'échelle nationale visant à élaborer une synthèse actualisée, complète et critique des connaissances, y compris celles relatives au domaine des sciences naturelles et sociales et qui englobent les savoirs autochtones et locaux, sur la biodiversité et les services écosystémiques ainsi que leurs liens avec les communautés<sup>3, 27, 28</sup>. Les évaluations nationales des écosystèmes suivent des approches similaires à celles d'autres évaluations des écosystèmes, mais sont contextualisées pour répondre aux besoins des pays et pour aborder des questions politiques spécifiques. Ces évaluations exposent l'état et les tendances de la biodiversité et des services écosystémiques dans un pays donné, leurs facteurs de changement, les impacts actuels et futurs de ces facteurs, ainsi que l'efficacité des interventions et des réponses<sup>29</sup>. Une évaluation nationale des écosystèmes est un processus par nature consultatif (voir Encadré 2) qui cherche à mobiliser les connaissances disponibles sur la biodiversité et les services écosystémiques, ainsi qu'à favoriser des collaborations intersectorielles pérennes et durables (voir Section 3.3) et à renforcer les capacités nationales (voir Section 3.4). Ces legs importants du processus d'évaluation sont associés à l'implication d'une large gamme de compétences nationales (par exemple, des disciplines universitaires, des praticiens et des experts techniques issus de différents secteurs, ainsi que des peuples autochtones et communautés locales [voir Section 3.3] qui peuvent appuyer l'intégration des considérations relatives à la biodiversité dans les stratégies intersectorielles.

Publiée en 2011, l'évaluation nationale des écosystèmes du Royaume-Uni<sup>30</sup> a été l'une des principales initiatives découlant des

conclusions de l'EM (2005)<sup>18</sup>. Elle visait à identifier et à développer des réponses politiques efficaces aux facteurs de changement dans la biodiversité et les services écosystémiques<sup>31</sup>. Elle consistait en une évaluation détaillée de huit écosystèmes à travers le Royaume-Uni et a suggéré que la protection appropriée de ces écosystèmes générerait 30 milliards de livres sterling supplémentaires pour l'économie britannique, alors que la dégradation de ces mêmes écosystèmes coûterait à l'économie 20 milliards de livres par an. Cette évaluation a permis de donner au gouvernement britannique et à d'autres parties prenantes un point de vue différent sur la biodiversité et les services écosystémiques, incitant à l'action tant au niveau national qu'au niveau international. Plusieurs pays ont entrepris de réaliser une évaluation de leurs écosystèmes au niveau national inspirée par l'EM<sup>18</sup>. D'autres réalisent actuellement leur évaluation nationale des écosystèmes en utilisant les orientations et les ressources générées par ces expériences et par les évaluations de l'IPBES<sup>32</sup>.

La Conférence des Parties signataires de la CDB a poussé les Parties et incité d'« autres gouvernements, en tant que de besoin, à envisager d'entreprendre une évaluation nationale de la biodiversité ainsi que de leurs fonctions et services écosystémiques »<sup>9</sup>. La décision 14/1 de la CDB appelle également à apporter un soutien financier et technique aux Parties afin qu'elles réalisent ces évaluations à un niveau national<sup>9</sup>. La recommandation 22/4 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) souligne la valeur des évaluations de l'IPBES et encourage les Parties à entreprendre leur propre évaluation nationale<sup>25</sup>.







# 2. LA PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

## Qu'est-ce que l'IPBES ?

Créée en 2012, l'IPBES compte 137 membres en 2021. En tant qu'organe intergouvernemental indépendant, l'IPBES pour mission de renforcer l'interface entre science et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques en vue de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, et de promouvoir le bien-être humain à long terme et le développement durable. L'IPBES travaille dans quatre domaines ou fonctions complémentaires <sup>33</sup>:

1. Production de nouvelles connaissances
2. Évaluations
3. Outils et méthodologies d'appui à la formulation des politiques
4. Renforcement des capacités

## En quoi consistent les évaluations de l'IPBES ?

Dans le cadre de sa fonction « Évaluations », l'IPBES réalise des évaluations thématiques et méthodologiques de portée mondiale ou régionale, tout en encourageant les pays à entreprendre leurs propres évaluations au niveau national en utilisant les processus développés par cette plateforme<sup>32, 34</sup>. Les évaluations de l'IPBES couvrent les tendances passées, présentes et futures des liens entre les communautés et la nature, à de multiples échelles et dans tous les types d'écosystèmes (par exemple, terrestres, marins et dans les eaux intérieures), y compris les écosystèmes anthropiques.

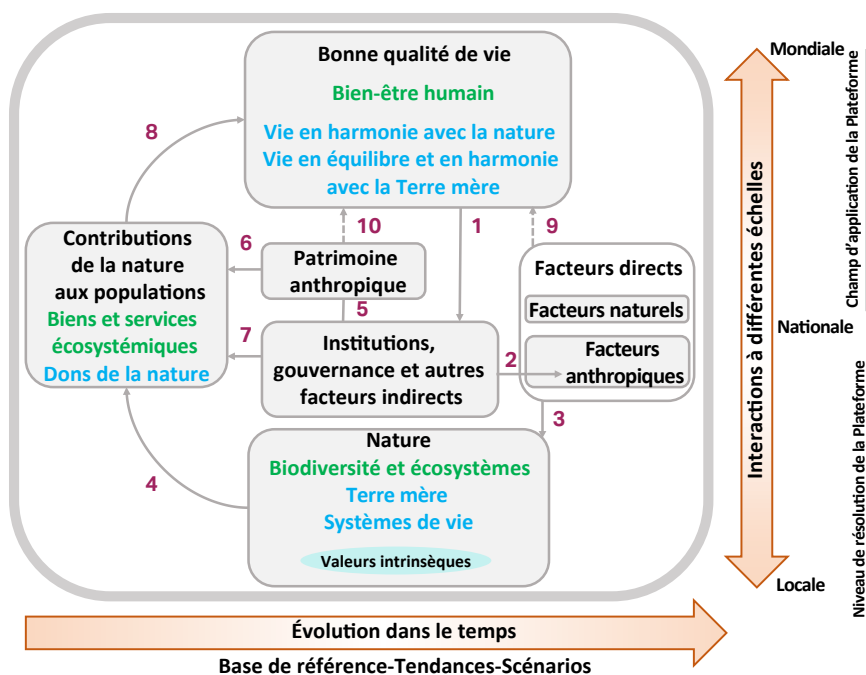
**Le processus d'évaluation des écosystèmes proposé par l'IPBES se caractérise de la manière suivante<sup>32</sup> :**

- Il s'agit d'un processus axé sur les politiques, dans lequel les principaux résultats et messages visent à répondre aux questions pertinentes pour les politiques ; ces questions ont été soulevées au début de l'évaluation et seront potentiellement adaptées tout au long de celle-ci.
- Le processus se déroule de manière ouverte et transparente, dirigé par un groupe d'experts sélectionnés et équilibrés (par exemple, en matière de disciplines, d'origine géographique, de genre et de systèmes de savoirs), et utilisant des méthodologies et des outils d'appui agréés. Associé à un processus externe d'examen par des pairs, ce processus favorise la crédibilité, la légitimité et la pertinence des résultats produits.
- Il s'agit d'une démarche consultative par nature, qui fait intervenir des personnes de tous les secteurs et à toutes les échelles. L'évaluation fait l'objet d'un processus d'examen rigoureux — tant en interne qu'en externe — afin de s'assurer que les parties prenantes concernées apportent leur soutien aux conclusions et aux messages clés.

- Les parties prenantes sont impliquées dans l'intégralité du processus d'évaluation pour en assurer la crédibilité, la légitimité et la pertinence au niveau politique.
- Le processus utilise un cadre conceptuel spécifique élaboré par l'IPBES afin d'aligner les axes de réflexion lors de l'évaluation et de se concentrer sur les principales problématiques et relations entre ces axes de réflexion.
- Il fait la synthèse et évalue la littérature existante (tant la littérature évaluée par les pairs que la littérature grise), plutôt que de se lancer dans des recherches primaires. Il réunit plusieurs disciplines et systèmes de savoirs divers, dont les savoirs autochtones et locaux, qui représentent une composante importante de la base des connaissances dans une évaluation de l'IPBES.
- Il présente les résultats et les lacunes en matière de connaissances qui sont pertinents pour les politiques mais non prescriptifs, y compris l'éventail des points de vue disponibles. Les conclusions sont décrites en utilisant des termes de confiance courants, ce qui accroît la cohérence et la transparence du rapport.

## Le cadre conceptuel de l'IPBES

Le cadre conceptuel de l'IPBES, publié en 2015 (Figure 2)<sup>35, 36</sup>, s'appuie sur les cadres conceptuels élaborés pour les précédents processus d'évaluation, tels que l'EM (2005)<sup>18</sup> et la TEEB (2010)<sup>20</sup>. Il permet l'exploration des liens entre la biodiversité et les écosystèmes et la qualité de vie à différentes échelles temporelles et spatiales et sous des angles différents (y compris ceux de la science et des savoirs autochtones et locaux). Alors que le cadre conceptuel a été élaboré pour servir dans le cadre d'évaluations menées à l'échelle mondiale ou régionale, il est également applicable au niveau national. Le Réseau d'évaluation inframondiale a élaboré un ensemble de formations en ligne afin d'explorer le cadre conceptuel de l'IPBES<sup>32</sup>.



**Figure 2.** Le cadre conceptuel de l'IPBES. IPBES, 2015, *Conceptual Framework, Rationale for a conceptual framework for the platform*<sup>36</sup>.

## Le processus d'évaluation de l'IPBES

Le processus d'évaluation de l'IPBES, décrit dans les règles et procédures de la Plateforme, suit quatre étapes distinctes (Figure 3)<sup>32</sup>:

**1. Demandes et portée:** Cette étape explore la raison d'être de l'évaluation en examinant les questions politiques clés, les données existantes et les principales considérations conceptuelles et techniques (par exemple, le calendrier, les frontières géographiques et les coûts estimés). Les parties prenantes sont activement impliquées dans la synthèse du rapport d'orientation, lequel est ensuite soumis en Plénière pour approbation.

**2. Évaluation d'experts de l'état des connaissances:** Cette étape — principale phase de mise en œuvre de l'évaluation — suppose de choisir les auteurs, de compiler et d'évaluer les données, les informations et les connaissances et de rédiger le rapport d'évaluation. L'évaluation repose également sur un dialogue en profondeur avec les parties prenantes et les détenteurs de connaissances, en particulier les peuples autochtones et les communautés locales. L'IPBES a démontré que la composante « connaissances autochtones et locales » a apporté une valeur ajoutée aux évaluations et a élargi l'interface science-politique grâce à l'inclusion de ces systèmes de savoirs multiples.

**3. Approbation et acceptation:** Ces opérations se déroulent dans le cadre de la Plénière.

**4. Utilisation des conclusions de l'évaluation:** Cette étape se concentre sur le lancement de l'évaluation et une large diffusion des conclusions de l'évaluation, des approches et des lacunes en matière de connaissances. L'IPBES organise une série d'événements visant à favoriser l'utilisation de ses évaluations dans les réunions internationales, dans les politiques, dans le monde universitaire et dans la société civile.



**Figure 3.** Le processus d'évaluation de l'IPBES. Image adaptée de l'IPBES, 2018. *Guide on the production of assessments*, p. 16<sup>32</sup>.

## Les types d'évaluation de l'IPBES

L'IPBES élabore différents types d'évaluation en fonction de la priorité demandée<sup>32</sup>:

- **Évaluations régionales et mondiales** (voir Section 1). Les évaluations régionales et mondiales évaluent l'état et les tendances de la biodiversité, des fonctions et services écosystémiques et leurs liens, ainsi que les effets de la biodiversité, des fonctions et services écosystémiques et des menaces qui pèsent sur eux, sur le bien-être humain. L'objectif général des évaluations régionales est de renforcer l'interface science-politique sur la biodiversité, les fonctions et les services écosystémiques au niveau régional et au niveau sous-régional. Les évaluations mondiales, pour leur part, contribuent au processus d'évaluation et de renouvellement du Plan stratégique pour la biodiversité et aux objectifs d'Aichi pour la biodiversité.
- **Les évaluations thématiques**, dont la portée peut varier, portent sur un sujet spécifique. L'IPBES a réalisé ou réalise des évaluations thématiques sur les thèmes suivants : les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire ; la dégradation et la restauration des terres ; l'utilisation durable des espèces sauvages ; les espèces exotiques envahissantes ; le changement porteur de transformation ; et les liens entre biodiversité, alimentation et santé dans le contexte du changement climatique.
- **Les évaluations méthodologiques** fournissent aux parties prenantes concernées une boîte à outils autour de méthodes spécifiques jugées utiles pour la prise de décisions en matière de biodiversité et de services écosystémiques. L'IPBES a réalisé ou réalise des évaluations méthodologiques sur l'analyse de scénarios ainsi que la modélisation de la biodiversité et des services écosystémiques, sur diverses conceptualisations des valeurs multiples de la nature et sur les liens entre les entreprises et la biodiversité.

## L'IPBES et les évaluations nationales des écosystèmes

Lors de sa troisième session en 2015, la Plénière de l'IPBES a adopté un ensemble de priorités en matière de renforcement des capacités, notamment la nécessité et la valeur du renforcement des capacités au niveau national autour de l'interface science-politique de la biodiversité et des services écosystémiques au moyen d'évaluations nationales des écosystèmes<sup>34, 37</sup>. Le plan glissant de renforcement des capacités de l'IPBES qui a suivi<sup>2</sup> (voir Encadré 1) identifie un certain nombre d'activités pour répondre à ces priorités. Ces activités sont entreprises par le groupe de travail sur le renforcement des capacités de l'IPBES, soutenu par une unité d'appui technique (UAT), ainsi que par d'autres UAT, partenaires<sup>a</sup> et parties prenantes (par exemple, les peuples autochtones et les communautés locales)<sup>4</sup>. Les pays intéressés par la réalisation d'une évaluation nationale de leurs écosystèmes sont invités à remanier le processus d'évaluation de l'IPBES selon leur situation nationale, en adaptant les méthodes au contexte local, notamment le développement ou l'amélioration d'une plateforme nationale scientifique et politique (voir Encadré 4) pour approuver les résultats du processus d'évaluation.

Comme indiqué précédemment, les évaluations nationales des écosystèmes peuvent effectivement renforcer les capacités interdisciplinaires afin de fournir aux décideurs les meilleures informations disponibles, et soutenir la mise en œuvre de la CDB au niveau national. Outre la contribution aux politiques, plans et stratégies se rapportant à la biodiversité, elles peuvent également fournir une base de connaissances pour intégrer des considérations relevant du domaine de la biodiversité à d'autres secteurs (par exemple, l'agriculture, l'eau et la foresterie) ou pour mobiliser différents acteurs (par exemple, les peuples autochtones et les communautés locales). Elles peuvent également contribuer à informer et à faciliter la mise en œuvre d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et de processus

---

<sup>a</sup> L'initiative NEA de UNEP-WCMC vient à l'appui de ce plan de travail en aidant les pays à réaliser leurs évaluations nationales des écosystèmes. Ce travail est entrepris en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans le cadre fourni par le Réseau sur la biodiversité et les services écosystémiques (BES-Net).



intergouvernementaux (par exemple, les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris). S'il n'existe pas encore d'évaluation nationale des écosystèmes, les Parties signataires de la Convention peuvent s'appuyer sur toutes les évaluations mondiales ou régionales à disposition pour soutenir la mise en œuvre de la CDB dans leur pays, en tenant compte de toutes les limitations d'échelle. Même si ces évaluations peuvent ne pas contenir un niveau de détail suffisant sur chaque pays, elles peuvent néanmoins appuyer la mise en œuvre nationale de la CDB. Une évaluation nationale des écosystèmes contribuera par ailleurs à contextualiser et à améliorer l'intégration des conclusions et messages clés contenus dans les évaluations internationales dans le processus de prise de décisions. Le soutien apporté par les évaluations nationales des écosystèmes à la mise en œuvre de la CDB est exploré plus en détail à la section 3.

## Encadré 1.

## Encadré 1. L'IPBES et le renforcement des capacités<sup>2</sup>



En 2017, la Plénière de l'IPBES a établi un certain nombre de besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités, qui ont été intégrés à son plan glissant de renforcement des capacités, en consolidant l'interface science-politique et les capacités individuelles et institutionnelles afin de s'engager dans la production et l'utilisation des produits de l'IPBES<sup>2</sup>. Le plan glissant de renforcement des capacités s'articule autour de trois stratégies :

1. Apprentissage et engagement
2. Amélioration de l'accès à l'expertise et à l'information
3. Renforcement des capacités nationales et régionales.

La troisième stratégie traite en particulier de l'importance du renforcement des capacités afin d'entreprendre, d'utiliser et d'améliorer les évaluations nationales de la biodiversité et des services écosystémiques, en

- a. Faisant la promotion et en facilitant l'auto-évaluation des capacités nationales ;
- b. Faisant la promotion et en facilitant les évaluations nationales et régionales de la biodiversité et des services écosystémiques ;
- c. Faisant la promotion et en facilitant les plateformes et réseaux nationaux et régionaux.

Certaines activités du plan glissant de renforcement des capacités, telles que le soutien aux évaluations nationales des écosystèmes, reposent sur des partenaires de mise en œuvre pour l'élaboration d'orientations et le développement des capacités.

# 3. COMMENT LES ÉVALUATIONS PEUVENT-ELLES SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDB À UN NIVEAU NATIONAL ?

## La CDB et les évaluations nationales des écosystèmes

Les articles de la Convention prévoient des dispositions relatives à l'élaboration de Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, l'élaboration de rapports nationaux et la promotion de la coopération technique et scientifique, entre autres mesures<sup>38</sup>. Afin de faire progresser la mise en œuvre de la Convention, la Conférence des Parties adopte des décisions sur tout un éventail de questions découlant de ces articles et d'autres dispositions de la Convention, notamment par rapport à l'intégration de la biodiversité entre les secteurs, l'instauration de mécanismes nationaux faisant office de chambres de compensation et le renforcement des capacités. Chacune de ces mesures et activités nécessite une base de connaissances actualisée aux fins de l'efficacité de sa mise en œuvre.

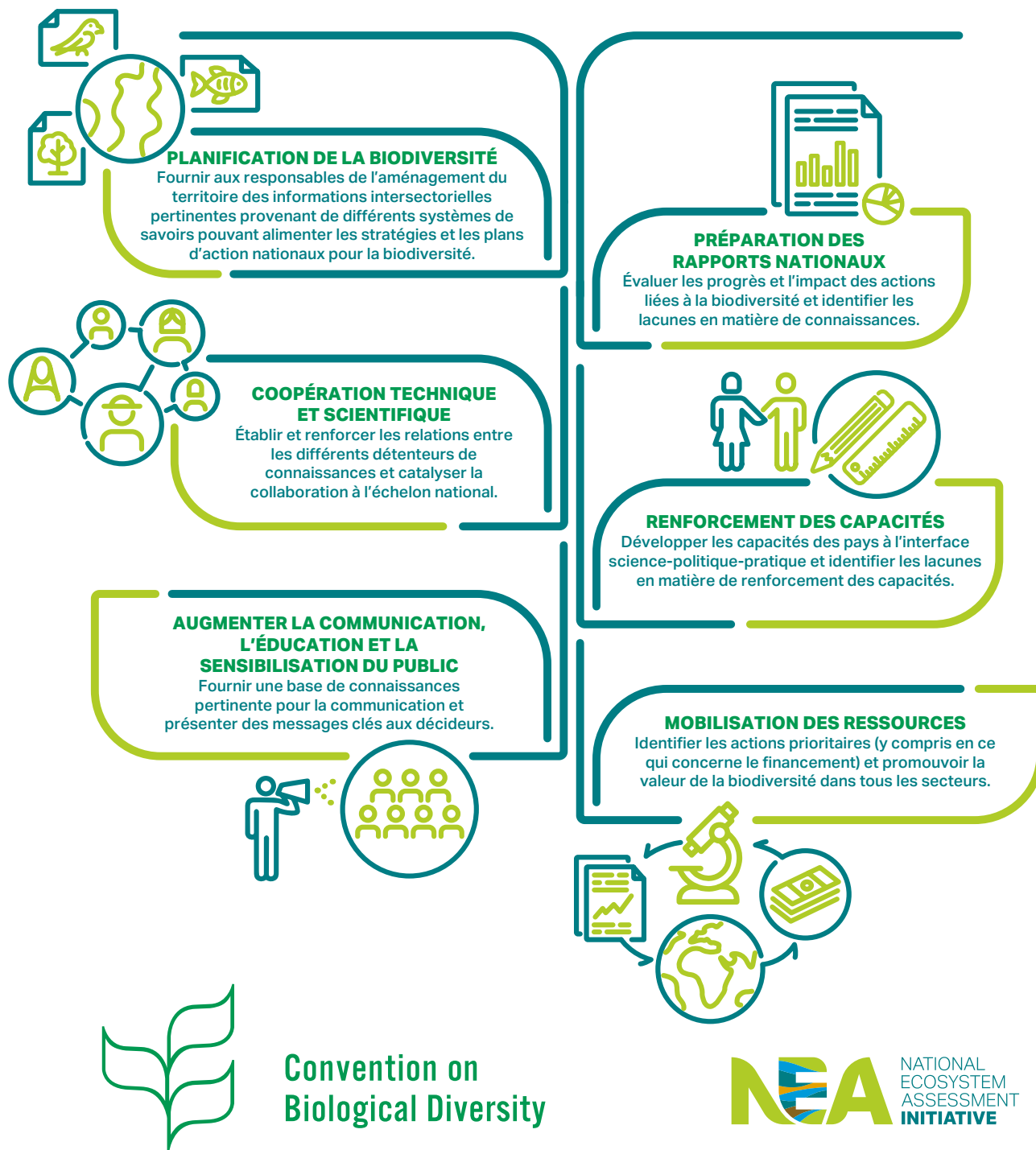
Une évaluation nationale des écosystèmes peut être un outil précieux de contribution à cette base de connaissances. Même s'il n'existe pas d'exigence spécifique pour les Parties signataires de la CDB de réaliser une évaluation nationale des écosystèmes, il existe un corpus croissant de données probantes démontrant comment les processus et les produits issus de ces évaluations peuvent servir à insuffler une dynamique politique en faveur de l'action sur la biodiversité<sup>3,9</sup>. Comme indiqué précédemment, la décision 14/1 de la COP souligne la valeur et l'utilisation des principales conclusions des évaluations conduites par l'IPBES<sup>9</sup>. L'IPBES incite par ailleurs les Parties à se lancer dans leurs évaluations nationales de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques<sup>38</sup>, en soulignant le travail en cours à cet égard avec le BES-Net<sup>27</sup> du PNUD, avec le soutien technique de UNEP-WCMC<sup>3</sup>, ainsi que de l'UNESCO sur les savoirs autochtones et locaux.

Les sous-sections suivantes explorent la façon dont les évaluations nationales des écosystèmes peuvent soutenir la mise en œuvre de la CDB au niveau national, en se fondant sur les principaux aspects de la mise en œuvre de la Convention : planification de la biodiversité, préparation de rapports nationaux, coopération technique et scientifique, renforcement des capacités, communication, éducation et sensibilisation du public, et enfin mobilisation des ressources (voir Figure 4). Chaque sous-section décrit les principales difficultés liées à la mise en œuvre nationale de la CDB et les différentes manières dont une évaluation nationale des écosystèmes peut aider à les résoudre. Ces informations sont extraites des deux échanges scientifiques et politiques qui se sont tenus avec la CDB et les coordonnateurs nationaux de l'IPBES pour la région Asie-Pacifique en 2019. Des études de cas, identifiées par le biais des ateliers et d'une enquête associée, sont fournies à titre d'exemples pratiques. Il convient de reconnaître que même si un pays n'a pas réalisé d'évaluation nationale des écosystèmes, d'autres produits des évaluations mondiales et régionales peuvent également apporter de précieuses informations, en complément de celles utilisées pour élaborer la SPANB, afin de soutenir la mise en œuvre de la CDB.

# ÉVALUATIONS NATIONALES DES ÉCOSYSTÈMES

## à l'appui de la mise en œuvre de la

# CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE



**Figure 4.** Les évaluations des écosystèmes nationaux peuvent appuyer la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique à travers six aspects clés : la planification de la biodiversité, l'élaboration de rapports nationaux, la coopération technique et scientifique, le renforcement des capacités, la communication, l'éducation et la sensibilisation du public, et la mobilisation des ressources.

# 3.1 PLANIFICATION DE LA BIODIVERSITÉ

## Messages clés

Une évaluation nationale des écosystèmes peut venir en appui de la planification de la biodiversité en :

- Fournissant aux planificateurs des données actualisées et transversales pertinentes, complètes et qui font autorité, y compris un examen de l'efficacité des actions en faveur de la biodiversité et des services écosystémiques à un niveau national et des propositions améliorées en vue de la mise en œuvre de la CDB ;
- Faisant office de mécanisme permettant d'identifier et d'exploiter différents systèmes de savoirs, ensembles de données et indicateurs pertinents et utiles pour la planification nationale de la biodiversité ;
- Attirant l'attention sur les avantages que la biodiversité et les services écosystémiques procurent aux activités sectorielles et intersectorielles, ainsi que sur leurs effets, afin d'informer les décideurs sur les dépendances et de stimuler une intégration systématique des considérations liées à la biodiversité dans la planification ;
- Soulignant les multiples valeurs de la biodiversité et les contributions qu'elle apporte à différents pans de la société, notamment aux peuples autochtones et aux communautés locales, ainsi que les moyens d'en tenir compte dans la prise de décisions ;
- Identifiant les acteurs clés impliqués dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques au niveau national, notamment les entreprises, les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que les praticiens, et élaborant des orientations sur la manière de mobiliser et de renforcer les capacités de ces acteurs en vue d'actions concertées à l'appui de la biodiversité ;
- Soutenant les processus – tels que l'identification des priorités des politiques nationales et le maintien d'un dialogue continu entre les parties prenantes afin de conserver la propriété — conduisant à l'élaboration et à la mise à jour des Stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité (SPANB).

## Contexte

La planification nationale pour la gestion durable de la biodiversité et des services écosystémiques suppose d'impliquer tout un éventail de détenteurs de connaissances et de parties prenantes, et elle s'avère pertinente à plusieurs échelles (par exemple, nationale et locale). Les SPANB sont les principaux instruments d'articulation de ce processus dans le contexte de la CDB, et leur mise à jour périodique est décisive pour garantir leur pertinence dans chaque contexte national<sup>39</sup>.

L'intégration de considérations liées à la biodiversité et aux services écosystémiques dans les politiques, les plans, les programmes, les projets et les pratiques de développement nationaux et sectoriels est centrale pour la planification dans le contexte de la CDB<sup>38,39</sup>. Cela vient de la compréhension accrue des multiples valeurs du patrimoine naturel ainsi que des dépendances et des impacts des plans sectoriels et intersectoriels sur la biodiversité<sup>40</sup>. Les SPANB peuvent également aider à intégrer des considérations liées à la biodiversité et aux services écosystémiques dans les réponses nationales à d'autres accords et aux objectifs de développement durable (ODD) liés à la biodiversité (en particulier les ODD 14 et 15), comme indiqué par la Conférence des Parties signataires de la CDB<sup>41</sup>. L'approche stratégique à long terme de cette intégration adoptée par la CDB<sup>42</sup> détaille les activités qui peuvent être effectuées à cette fin, notamment la comptabilisation du capital naturel et l'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques. L'engagement entre les détenteurs de connaissances, les secteurs et les acteurs est également un gage d'intégration « réciproque », c'est-à-dire d'incorporation du développement et des priorités sectorielles et intersectorielles dans les SPANB<sup>43</sup>.

## Quels sont les enjeux ?

Certains enjeux peuvent entraver le processus de planification de la biodiversité :

- Un manque de clarté, de compréhension et de vision à long terme des objectifs et des priorités pour la biodiversité, le développement et d'autres secteurs. Il peut en résulter une SPANB qui se présente comme un document technique, mal relié aux politiques sectorielles et intersectorielles et contenant des objectifs qui donnent la priorité aux gains à court terme, au détriment des bénéfices à long terme.
- Un manque d'alignement entre les cycles des politiques, soit au niveau national (par exemple, entre différents cycles de politiques sectorielles), soit au niveau international (par exemple, entre un cycle de planification d'élaboration au niveau national et le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020). Ce défaut peut provenir de l'absence de mécanismes permettant d'impliquer les mêmes parties prenantes dans la planification et la mise en œuvre des politiques<sup>44</sup>.
- Un déficit de connaissances et de données complètes et fiables pour montrer comment la biodiversité et les services écosystémiques peuvent soutenir et améliorer le développement économique et social, et un manque de partage des connaissances et des données entre les secteurs, les acteurs et les détenteurs de connaissances, y compris les peuples autochtones et les communautés locales.
- Une difficulté à garantir la continuité des mandats en cas de changement de gouvernement.
- Un suivi et une évaluation inefficaces des précédentes politiques et des précédents cadres juridiques pertinents pour la biodiversité (par exemple, absence de données et d'informations sur les choix politiques qui ont été les plus efficaces dans différents cas de figure





L'intégration de considérations relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques dans des plans et des processus de prise de décisions plus étendus s'accompagne de défis spécifiques, même si le processus fait l'objet d'améliorations continues au fur et à mesure que de nouveaux points d'entrée, de nouvelles informations et connaissances, ainsi que de nouveaux outils d'aide à la décision et instruments de mise en œuvre apparaissent ou évoluent<sup>41</sup>:

- Un manque d'intégration systématique, car l'intégration des considérations relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques dans des secteurs autres que la foresterie, l'agriculture, la pêche ou le tourisme est rare. Alors que cette intégration est reconnue comme un objectif général pour la plupart des SPANB après 2010, sa traduction en actions et en objectifs concrets varie.
- Une sous-estimation de la durée requise pour une intégration réussie. L'intégration est un processus itératif à long terme qui nécessite un soutien continu pour sa mise en œuvre, son suivi, son évaluation et son adaptation aux réussites et aux échecs.
- Un manque de compétences élargies pour piloter l'intégration de considérations liées à la biodiversité dans les stratégies entre les secteurs, notamment des connaissances politiques, techniques et institutionnelles de multiples secteurs, ainsi que d'un leadership efficace, d'une communication et d'aptitudes relationnelles.
- Une difficulté à mesurer le succès ou les effets des interventions d'intégration de la biodiversité. La nature du processus d'intégration signifie qu'il faut à la fois avoir recours à des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, lesquels peuvent parfois être difficiles à élaborer, suivre et mettre à jour.

La mise en œuvre des SPANB est souvent difficile en raison de contraintes budgétaires. Cette situation peut être aggravée par la hiérarchie des ministères, agences et institutions responsables de la biodiversité au sein des gouvernements et par le niveau des ressources et capacités disponibles, pouvant conduire à une mise en œuvre fragmentée et non coordonnée.

## **Comment une évaluation nationale des écosystèmes peut-elle aider à surmonter ces difficultés ?**

Une évaluation nationale des écosystèmes fournit une évaluation critique des données, des informations et des connaissances existantes issues d'un éventail de sources et de systèmes de savoirs<sup>3</sup>. Le processus d'une évaluation nationale des écosystèmes peut jouer un rôle à tous les stades du cycle d'élaboration des politiques, y compris lors de l'identification des difficultés, de la conception des réponses politiques, de la mise en œuvre des nouvelles politiques, du suivi des impacts et de l'examen des politiques<sup>47</sup>. Par conséquent, il renforce le processus d'élaboration et de mise à jour des SPANB.

Une évaluation nationale des écosystèmes peut aider les décideurs à s'atteler aux difficultés liées au processus de planification de la biodiversité comme suit :

- **Définition d'un ordre du jour** : Une évaluation nationale des écosystèmes peut produire des informations actualisées, fiables, complètes et transversales à l'appui de la planification future de la biodiversité (voir Étude de cas 1). Elle donne des informations concernant l'importance de la biodiversité et des services écosystémiques et des questions liées qui méritent une attention politique, telle que des actions en faveur de leur conservation, de leur gestion et de leur restauration. Il est également possible de s'appuyer sur les évaluations réalisées à l'échelle infranationale, régionale ou mondiale lors de l'élaboration de plans pour la biodiversité, ainsi que sur les évaluations thématiques (par exemple, l'évaluation de l'IPBES sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire<sup>46</sup>).

- **Conception** : Une évaluation nationale des écosystèmes, en suivant l'approche préconisée par l'IPBES, aspire à impliquer des détenteurs de connaissances et des parties prenantes pertinentes, y compris les peuples autochtones et les communautés locales (voir Encadré 2), à toutes les étapes du processus d'évaluation, en soutenant l'adhésion de différents secteurs. Elle vise à créer et consolider le dialogue entre les parties prenantes, les secteurs et les détenteurs de connaissances sur leur compréhension des priorités et des objectifs, à améliorer la coordination des politiques autour de la biodiversité et des services écosystémiques et à réduire la fragmentation de la planification de la biodiversité.

- **Mise en œuvre et examen** : Une évaluation nationale des écosystèmes peut fournir une évaluation de l'efficacité des politiques relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques qui existent en procédant à un examen de leurs effets dans le pays, notamment, le cas échéant, la littérature pertinente disponible dans d'autres pays et d'autres cas de figure. L'évaluation peut identifier les progrès accomplis pour atteindre les buts et objectifs nationaux en matière de biodiversité, au niveau des plans de développement nationaux et des stratégies de croissance verte et aider à comprendre les implications liées à la non-réalisation de ces objectifs. S'ils sont employés dans le cadre de l'évaluation, les scénarios et les modèles peuvent donner des indications sur l'efficacité des plans et des politiques et constituer un moyen de synthétiser et interpréter les politiques, la planification et le suivi des informations. Cela inclut l'apprentissage issu de l'expérience.

En outre, les évaluations nationales des écosystèmes fournissent un recueil de connaissances sur les dépendances des principaux secteurs économiques (y compris chez les populations autochtones et les communautés locales) à l'égard de la biodiversité et des services écosystémiques, ce qui peut favoriser l'intégration de la planification de la biodiversité. L'implication et l'adhésion à l'évaluation nationale des écosystèmes d'un large éventail de détenteurs de connaissances et de parties prenantes, dont des administrations de gouvernement national et local, le secteur privé, des organisations de la société civile, des organismes non gouvernementaux, des décideurs, des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que des universitaires, peuvent également contribuer à intégrer des considérations relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques aux activités des principaux secteurs. Les évaluations nationales des écosystèmes peuvent également concourir à systématiser l'intégration de considérations liées à la biodiversité et aux services écosystémiques dans les politiques sectorielles, en insistant sur les liens et les effets indirects de secteurs spécifiques de l'économie et en éclairant l'action au-delà des liens et des effets qui affectent directement ou sont directement affectés par les changements les concernant.

Certains produits des évaluations nationales des écosystèmes, telles que les plateformes nationales scientifiques et politiques (voir Encadré 4), les voies identifiées, les options politiques correspondantes et les lacunes en matière de connaissances, associés à un plan de communication bien pensé, peuvent améliorer la sensibilisation sectorielle à la nécessité d'une vision et de stratégies à long terme afin d'aligner les cycles politiques nationaux et sectoriels sur les objectifs et accords internationaux. L'engagement et l'adhésion de détenteurs de connaissances et de parties prenantes favorisés par les évaluations nationales des écosystèmes peuvent faire naître un environnement propice, qui comble les lacunes entre les SPANB et les autres politiques nationales et peut catalyser l'action.



La Stratégie nationale pour la biodiversité du Japon 2012–2020 (National Biodiversity Strategy of Japan 2012–2020, NBS-J) est la dernière mise à jour de la SPANB<sup>47</sup> du Japon. Elle a été formulée comme une feuille de route pour atteindre les objectifs d'Aichi pour la biodiversité<sup>26</sup> au niveau national, tout en donnant une orientation pour atteindre l'objectif principal de vie en harmonie avec la nature. La stratégie est étayée par les dernières données contenues dans les Perspectives de la biodiversité du Japon (Japan Biodiversity Outlook, JBO-1), publiées en 2010 après deux ans de travail par 208 experts, qui ont évalué de façon exhaustive l'état et les tendances de la biodiversité japonaise entre la fin des années 1950 et le début des années 2000<sup>48</sup>.

La méthodologie des JBO-1 a reposé sur l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire<sup>49</sup>, en adoptant une approche des services écosystémiques visant à inclure des considérations socio-économiques. Les JBO-1 ont en outre évalué les progrès accomplis vers la réalisation du précédent groupe d'objectifs qui avaient été définis pour le Japon (les objectifs de biodiversité de 2010). L'un de ces axes prioritaires était la restauration des écosystèmes, qui a également été l'une des priorités principales des NBS-J (le « Plan du Centenaire » [Centennial Plan] pour restaurer les écosystèmes). S'appuyant sur les JBO-1 et sur d'autres initiatives, l'intention du Japon était de promouvoir la mise en œuvre systématique de mesures de restauration de la nature<sup>47</sup>.

Au moment de son lancement, il était explicitement énoncé que les JBO-1 feraient l'objet de révisions afin de reprendre les nouvelles connaissances et refléter les nouvelles questions relatives à la mise en œuvre de la CDB et les nouveaux objectifs au titre des NBS-J. Le deuxième volet des JBO a été publié en 2016 suite à un travail mené en collaboration par 120 experts<sup>50</sup>. Ces perspectives qui reposaient sur le cadre conceptuel de l'IPBES incluait une évaluation des services écosystémiques, laquelle faisait défaut dans les JBO-1, ainsi qu'une évaluation des causes et des mesures entraînant une perte de biodiversité et leur incidence sur le bien-être humain.



## Encadré 2.

### Travailler avec les savoirs autochtones et locaux dans le cadre d'une évaluation nationale des écosystèmes



Dans le contexte d'une évaluation nationale des écosystèmes, les parties prenantes sont des personnes, des groupes ou des organisations concernés par une question ou qui peuvent influencer sur une question concernant la biodiversité et les services écosystémiques ainsi que les politiques, décisions et actions associées. Les détenteurs de connaissances sont des parties prenantes qui détiennent un savoir sur des sujets relevant de l'évaluation, notamment, par exemple, les peuples autochtones et les communautés locales.

En raison de leur relation complexe avec la nature, de nombreux peuples autochtones et communautés locales détiennent des connaissances détaillées et diverses sur la biodiversité et les écosystèmes. Au moins 25 % de la couverture terrestre mondiale est détenue et/ou gérée par des peuples autochtones<sup>4</sup>, qui contribuent de manière significative à la conservation de la biodiversité. Les peuples autochtones et les communautés locales sont des parties prenantes décisives dans une évaluation nationale des écosystèmes, car leurs connaissances peuvent renforcer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, tandis qu'à leur tour, des politiques étayées par une évaluation peuvent directement affecter leurs moyens de subsistance et leur bien-être. L'UNESCO travaille, par le biais de l'initiative du BES-Net<sup>27</sup> en collaboration avec le PNUD et le PNUE-CMSC, à soutenir les pays qui entreprennent une évaluation nationale des écosystèmes à trouver les synergies, les méthodes et les analyses innovantes les plus appropriées lors de leur travail avec les peuples autochtones et les communautés locales .

#### **Méthodes et ressources pour travailler avec les savoirs autochtones et locaux**

L'approche basée sur des données probantes multiples fournit un modèle pour tisser des systèmes de savoirs scientifiques, autochtones et locaux afin de mobiliser et de synthétiser les meilleures connaissances disponibles en vue d'une évaluation nationale des écosystèmes<sup>51</sup>. De plus, travailler avec des partenaires intermédiaires et disposer d'un groupe de travail dédié aux connaissances des peuples autochtones et des communautés locales peut améliorer la mobilisation des connaissances. De même, le travail de l'IPBES avec les savoirs autochtones et locaux propose des procédures d'orientation, des approches et des méthodes pour impliquer les peuples autochtones et les communautés locales dans une évaluation des écosystèmes<sup>52</sup>.

Plusieurs méthodes sont autant d'occasion de mobiliser les savoirs autochtones et locaux dans le processus d'évaluation nationale des écosystèmes.

- **Revue de la littérature** : Il s'agit de l'une des méthodes les plus couramment employées dans les évaluations nationales des écosystèmes. Elle suppose d'examiner les travaux publiés et non publiés sur les savoirs autochtones et locaux.

- **Auteurs ayant contribué** : Les peuples autochtones et communautés locales sont encouragés à participer en tant qu'auteurs dans le cadre des évaluations nationales des écosystèmes. Par exemple, le Cameroun a mis en évidence les messages clés des populations autochtones et de leur système de savoirs dans cette évaluation, les impliquant ainsi en tant qu'auteurs et soulignant leur contribution majeure à la rédaction des études de cas.

- **Recherche dirigée par la communauté et techniques de cartographie** : Les recherches participatives menées par la communauté et les outils de cartographie servent à mobiliser les savoirs autochtones et locaux afin de combler les lacunes dans les évaluations nationales des écosystèmes. Par exemple, la Bosnie-Herzégovine utilise la cartographie numérique avec les communautés locales dans son évaluation nationale des écosystèmes afin de témoigner de l'état des écosystèmes locaux et des évolutions historiques au fil du temps.

- **Ateliers de discussion** : Les ateliers sont organisés pour mobiliser les savoirs autochtones et locaux ainsi que pour analyser et discuter des conclusions de l'évaluation. Les ateliers de discussion sont identiques aux ateliers de savoirs locaux et autochtones de l'IPBES, qui offrent un espace de dialogue entre les auteurs de l'évaluation et les populations et communautés locales<sup>53</sup>.

- **Dialogues tripartites** : Les dialogues tripartites sont une forme de communication triangulaire et une méthode de renforcement des capacités soutenu par le BES-Net<sup>54</sup>. Ils combler l'écart entre et au sein des communautés politique, scientifique et de pratique en intégrant les peuples autochtones et les communautés locales pour faciliter le partage de connaissance et l'inclusion de disciplines et de systèmes de savoirs multiples. À titre d'exemple, durant la procédure d'évaluation nationale des écosystèmes, la Colombie et le Cameroun ont impliqué les peuples autochtones et les communautés locales par le biais d'un dialogue tripartite<sup>55,56</sup>.

- **Recourir à plusieurs méthodes** permet de renforcer la mobilisation des savoirs autochtones et locaux ainsi que la qualité de l'évaluation nationale des écosystèmes. Par exemple, la Colombie a intégré un chapitre portant sur la diversité bioculturelle à son évaluation en utilisant plusieurs des approches susmentionnées.







## 3.2 PRÉPARATION DES RAPPORTS NATIONAUX

### Messages clés

L'évaluation nationale des écosystèmes contribue à l'élaboration des rapports nationaux en :

- Fournissant une synthèse actualisée, complète et critique des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques à travers les sciences naturelles et sociales, ainsi que les systèmes de savoirs autochtones et locaux ;
- Faisant office de mécanisme permettant d'identifier et d'utiliser les systèmes de savoirs, les ensembles de données et les indicateurs pertinents pour l'élaboration des rapports nationaux ;
- Améliorant la compréhension de la manière dont les données, les informations et les connaissances – y compris les indicateurs et les connaissances autochtones et locales – peuvent être utilisées plus efficacement pour évaluer les progrès et l'impact des actions liées à la biodiversité ;
- Soulignant les lacunes en matière de connaissances et en contribuant à promouvoir l'action par le biais du suivi et de la recherche, ce qui permettra d'enrichir la base de connaissances et de favoriser ainsi l'établissement de rapports plus complets pour la CDB et d'autres accords sur la biodiversité à long terme.

### Contexte

Les rapports nationaux sont le mécanisme par lequel une Partie communique sur les mesures de mise en œuvre de la CDB et sur leur efficacité. Le rapport peut comporter des informations sur l'état et les tendances de la diversité biologique et des services écosystémiques, les stratégies et les actions mises en place, la réalisation des objectifs, les lacunes et les besoins en ressources, et les options envisagées pour faire face à des enjeux majeurs. Les enseignements tirés figurant dans le rapport, ainsi que les besoins en matière de capacités et de ressources, peuvent guider les actions futures visant à intégrer la biodiversité dans la prise de décisions. Les rapports nationaux concernant les accords internationaux sont également censés avoir une valeur au niveau national, en aidant à suivre la mise en œuvre nationale et à communiquer les succès, les défis et les leçons apprises. La base de connaissances sur laquelle repose l'élaboration d'un rapport national doit être pertinente, fiable et actualisée. Il peut s'agir d'exploiter des ressources et des informations à plusieurs échelles, dans plusieurs secteurs et dans plusieurs systèmes de savoirs, y compris autochtones et locaux, et d'utiliser des indicateurs pour mesurer les progrès réalisés par rapport aux trois principaux objectifs de la CDB.

## Quels sont les enjeux ?

Les coordonnateurs nationaux ont constaté que les principaux défis liés à l'élaboration de rapports nationaux sont les suivants :

- La faible quantité, qualité, cohérence, fiabilité et exhaustivité des ensembles de données, des informations et des connaissances nécessaires à l'élaboration des rapports nationaux ;
- La non-exhaustivité des indicateurs et/ou l'insuffisance des données pour fournir des indicateurs fiables ;
- L'inclusion d'informations provenant de sources multiples de manière significative, par exemple, les enjeux liés à l'intégration des sciences participatives et des savoirs autochtones et locaux (voir Encadré 3) ;
- Le compte rendu précis de la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques ;
- Le traitement de questions conceptuelles telles que les services écosystémiques et le bien-être humain ;
- Le manque de systèmes de suivi efficace ;
- L'incertitude quant à la manière de rendre compte de l'étendue des progrès et des activités au niveau national en vue de la mise en œuvre de la Convention de manière succincte et significative ;
- Le manque de ressources, car l'élaboration de rapports nationaux peut demander énormément de ressources, en particulier si des procédures de suivi de la mise en œuvre et de l'impact des SPANB ne sont pas déjà en place.

Par ailleurs, les Parties ont identifié les enjeux des accords intergouvernementaux dans les rapports nationaux. À l'échelle mondiale, l'harmonisation des rapports nationaux dans le cadre des différentes conventions relatives à la biodiversité se concentre actuellement sur une utilisation plus cohérente des indicateurs, sur des approches modulaires en matière de rapports, sur l'interopérabilité de la gestion et du partage des connaissances, des données et des informations, sur l'amélioration des orientations et sur la poursuite du développement d'outils destinés à soutenir les processus d'évaluation nationale. Cependant, c'est au niveau national que les enjeux se font le plus sentir, en particulier :

- Les différences de définitions et d'interprétations entre les conventions et les processus ;
- L'utilisation de différentes sources de connaissances, de données et d'informations pour divers besoins en matière d'établissement de rapports ;
- Les divergences d'utilisation des paramètres et des indicateurs entre les conventions et les processus ;
- Les différences de compréhension des relations entre la biodiversité et les autres secteurs ;
- La collaboration de tous les acteurs clés, de tous les détenteurs de connaissances et de toutes les parties prenantes. Ce défi est aggravé par le fait que, en cas de changement de coordonnateur national, les processus de transfert ne sont pas toujours complets et que, dans de nombreux cas, les coordonnateurs nationaux pour différentes conventions sont souvent des personnes différentes attachées à différents ministères, ce qui peut freiner la collaboration ;
- Les inefficacités découlant d'une duplication potentielle, par exemple, lorsque deux processus d'élaboration de rapports différents nécessitent des informations similaires. Les informations peuvent apparaître dans plusieurs rapports, mais elles ne sont pas toujours exactes ou pertinentes pour le rapport en question.



### Encadré 3.

## Enjeux de l'intégration des savoirs autochtones et locaux dans les procédures liées à la biodiversité



- Les savoirs autochtones et locaux sont traditionnellement oraux, tacites et liés à la pratique ; ils exigent donc des approches et des compétences innovantes pour faciliter leur documentation. Les savoirs autochtones se fondent aussi souvent sur des systèmes ; par conséquent, différentes disciplines des sciences sociales et naturelles sont parfois nécessaires pour comprendre le savoir d'un seul aîné<sup>57</sup>.
- La volonté des scientifiques à « valider » les savoirs autochtones et locaux, fondée sur l'hypothèse que la science doit servir de référence pour évaluer les autres systèmes de savoirs, peut engendrer des frustrations des deux côtés et entraîner la perte de connaissances précieuses. Il convient donc autant que possible d'offrir un espace aux peuples autochtones et aux communautés locales pour valider leur propre savoir. Les différences entre la science et les savoirs autochtones et locaux peuvent, par exemple, être présentées conjointement dans le rapport d'évaluation nationale des écosystèmes<sup>51</sup>.
- Le temps est parfois nécessaire pour tisser des relations de confiance avec les détenteurs de savoirs autochtones et locaux.
- Les injustices passées et le dédain des droits de propriété intellectuelle peuvent dissuader certaines communautés de coopérer avec les scientifiques et les gouvernements. Le consentement libre, préalable et éclairé ainsi que le respect des droits fondamentaux sont indispensables pour qui souhaite collaborer avec les détenteurs de savoirs locaux et autochtones<sup>58</sup>.

## Comment une évaluation nationale des écosystèmes peut-elle aider à surmonter ces difficultés ?

La phase de cadrage d'une évaluation nationale des écosystèmes permet de s'assurer que le processus d'évaluation et les résultats visent à soutenir l'élaboration de politiques et la prise de décisions en matière de biodiversité et de services écosystémiques et à promouvoir leur intégration dans tous les secteurs et à toutes les échelles. Pour ce faire, il faut, par exemple, garantir l'alignement avec le développement et l'examen des SPANB ou soutenir les pays pour qu'ils harmonisent leurs engagements avec ceux de la CDB (voir Étude de cas 2). De plus, les évaluations nationales des écosystèmes se concentrent sur trois activités directement en lien avec l'élaboration de rapports nationaux :

1. L'amélioration de la compréhension de l'état et des tendances en matière de diversité biologique et de services écosystémiques et leurs facteurs d'évolution, ainsi que les conséquences de cette évolution sur le bien-être humain. L'élaboration des rapports nationaux peut être facilitée par :

- La description des progrès effectués en matière de cibles et d'objectifs nationaux ;
- Le détail des conséquences en cas de non-respect de ces cibles ;
- La compréhension de l'efficacité et de l'urgence des différentes possibilités de réponse.

2. La collecte et l'évaluation des informations et des savoirs provenant de sources multiples, l'analyse critique et la synthèse des conclusions en vue de générer une base de connaissances et la présenter dans un format pertinent pour les politiques. Cette activité implique de réunir les savoirs de différents systèmes, y compris les savoirs autochtones et locaux (voir Encadré 2), et de faire une synthèse de la compréhension de ce que ces savoirs signifient pour la prise de décisions. Tous ces éléments peuvent être pertinents pour l'élaboration des rapports nationaux ( voir Étude de cas 2) notamment en :

- Intégrant les indicateurs, les connaissances et les ensembles de données, associés à des explications sur les résultats des indicateurs ;
- Utilisant les scénarios et les résultats de l'analyse et de la modélisation des scénarios pour illustrer les résultats futurs potentiels ;
- Documentant les diverses valeurs de la diversité biologique et des services écosystémiques et les implications potentielles de la perte de biodiversité ;
- Mobilisant les savoirs locaux et autochtones. Comme cela est souligné dans l'Encadré 2, l'évaluation nationale des écosystèmes offre une plateforme pour mobiliser et synthétiser les savoirs locaux et autochtones. Elle crée également des espaces de dialogue entre les scientifiques, les décideurs et les détenteurs de savoirs locaux et autochtones. En outre, l'UNESCO a mis au point un guide pratique de collaboration avec les détenteurs de savoirs locaux et autochtones dans le cadre de l'évaluation nationale des écosystèmes.

3. Identification des lacunes en matière de connaissances. Les évaluations nationales des écosystèmes sont également importantes pour déterminer quelles données, informations et connaissances ne sont pas disponibles. Cela peut aider à promouvoir l'action par le biais du suivi et de la recherche, et à favoriser l'utilisation des informations et des connaissances qui en résultent. Les lacunes identifiées en matière de connaissances peuvent inclure :

- Les besoins en matière de données, d'informations et de connaissances pour les évaluations futures, qui peuvent être utiles pour soutenir les futurs rapports nationaux ;
- L'identification des améliorations nécessaires à la mise en œuvre des politiques, à la prise de décisions ou au suivi et à l'élaboration de rapports.

En outre, le fait de placer le détenteur des connaissances et l'engagement des parties prenantes au cœur du processus d'évaluation nationale des écosystèmes peut s'avérer très utile pour établir des relations de travail qui se répercutent ensuite sur d'autres activités, y compris sur l'élaboration de rapports nationaux. Le développement de tels partenariats stratégiques et d'autres arrangements de travail peut accroître la cohérence de la compréhension et des définitions, augmenter l'efficacité de la mobilisation et de l'utilisation des ressources, et aider à identifier les opportunités d'activités telles que la coopération dans la collecte, la gestion et l'utilisation des connaissances, des données et des informations nécessaires pour rendre compte à de multiples processus. Si l'évaluation nationale des écosystèmes est liée au développement d'une interface science-politique nationale, la démarche s'en trouve encouragée (voir Encadré 2).

Enfin, les évaluations des écosystèmes réalisées à l'échelle infranationale, régionale ou mondiale peuvent également servir à l'élaboration des rapports nationaux, tout comme les évaluations thématiques. Tous ces éléments sont susceptibles de fournir un contexte précieux pour les actions et les réalisations nationales. Les évaluations méthodologiques, telles que celles portant sur l'analyse et la modélisation de scénarios ou sur les valeurs, peuvent également être importantes pour aider à identifier les outils et les approches qui pourraient être pertinents pour l'élaboration de rapports.

## Étude de cas 2:

## L'évaluation nationale de la biodiversité en Afrique du Sud



L'Afrique du Sud a intégré à son sixième rapport national (2018)<sup>59</sup> un objectif visant à établir une évaluation nationale de la biodiversité (National Biodiversity Assessment, NBA) mise à jour tous les sept ans, sur la base du fait que le suivi et l'évaluation réguliers de l'état et des tendances de la biodiversité sont essentiels pour une prise de décisions éclairée en matière de planification et de gestion de l'environnement. La NBA est le principal outil de suivi et d'évaluation de l'état de la biodiversité en Afrique du Sud ; elle fournit les informations nécessaires sur la biodiversité au ministère des Affaires environnementales afin de permettre au pays de respecter ses engagements dans le cadre de la CDB. Trois rapports ont été publiés à ce jour, dont le dernier (le sixième rapport national) a été produit par le South African National Biodiversity Institute (SANBI), l'institution qui dirige le processus de la NBA, en collaboration avec plus de 90 partenaires.

La NBA 2018 a demandé cinq ans de travail et le concours de plus de 470 contributeurs. Outre l'évaluation de l'état de la biodiversité dans cinq domaines (terrestre, eau douce, estuaire, côtier et marin), elle examine les avantages que la biodiversité et les écosystèmes intacts offrent à la société, par exemple la sécurité hydrique et alimentaire, le soutien à l'écotourisme et la résilience aux changements climatiques<sup>60</sup>. Les résultats clés de l'évaluation nationale de la biodiversité comprennent les indicateurs principaux de menace et de niveaux de protection des espèces et des écosystèmes. En plus d'informer sur les procédures d'élaboration de rapports nationaux et internationaux, la NBA transmet des informations qui contribuent à la planification stratégique et politique et constitue une référence incontournable en matière d'éducation.





Les plateformes science-politique nationales sont un mécanisme qui vise à renforcer l'interface entre la science, la politique et la société, en connectant un ensemble de parties prenantes telles que les entités gouvernementales, les scientifiques, les organisations non gouvernementales, les peuples autochtones et les communautés locales, entre autres<sup>61</sup>. De plus, ces plateformes sont consacrées au partage de connaissances et de thématiques pertinentes pour la politique et les priorités des pays en matière de diversité biologique et de services écosystémiques, à la diffusion et à la facilitation de l'accès aux connaissances en soutenant les efforts de renforcement des capacités à long terme.

Elles participent également à l'intégration des considérations liées à la biodiversité dans les politiques et programmes nationaux et sectoriels grâce au partage de bonnes pratiques entre parties prenantes. Il existe un large éventail de format de plateformes variant en fonction des institutions, de la disponibilité des ressources et des circonstances nationales<sup>62</sup>. Elles peuvent être des entités physiques ou être caractérisées par une institution hôte, des activités clés, une histoire, une portée ou un mandat.

## 3.3 COOPÉRATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

### Messages clés

L'évaluation nationale des écosystèmes peut soutenir la coopération scientifique et technique en :

- Réunissant des individus issus de disciplines différentes et un large éventail de détenteurs de connaissances, ce qui permet de mieux comprendre les différentes perspectives et de favoriser les rapprochements ;
- Catalysant la coopération au niveau du pays entre les institutions à l'appui des processus nationaux ;
- Instaurant ou en améliorant une plateforme nationale scientifique et politique afin d'institutionnaliser la coopération technique, scientifique et multipartite au-delà de l'évaluation. Cela facilite l'utilisation des conclusions et favorise l'action en faveur des objectifs de la CDB ;
- Renforçant les liens entre les praticiens de l'évaluation, notamment les peuples autochtones et les communautés locales, au niveau national et international, en promouvant le renforcement des connaissances et le partage d'expériences.

### Contexte

L'accent mis sur la coopération scientifique ou technique dans le cadre de la CDB, établie en tant que centre d'échange, et au niveau national sous forme de partage des connaissances, des expériences et d'échange d'informations, est essentiel pour intégrer efficacement les informations et les technologies lors de la mise en œuvre de la Convention<sup>63</sup>. Le centre d'échange<sup>64, 65, 66, 67</sup> a favorisé la transmission de connaissances à de multiples publics impliqués dans ce processus. Il s'agit notamment d'approches de mise en relation et de promotion de communautés de pratique, chacune menant à un renforcement des capacités individuelles et institutionnelles, à une meilleure application des technologies, à l'échange d'expertise et à la participation à des programmes de recherche et autres projets conjoints<sup>64, 65</sup>.



## Quels sont les enjeux ?

Au niveau national, les personnes et les institutions travaillant sur les questions liées à la biodiversité et aux services écosystémiques peuvent être très dispersées et ne pas être connectées, ce qui entraîne plusieurs difficultés :

- Le manque potentiel d'alignement et de coopération entre les processus et institutions connexes, ce qui fait que l'on rate des occasions de développer des approches efficaces pour les activités scientifiques et techniques, ainsi que des approches dans de multiples systèmes de savoirs.
- Le manque de temps et de financement peut empêcher les différentes organisations et entités d'effectuer des recherches et de s'engager dans des activités de coopération scientifique, technique et de systèmes de savoirs multiples.
- La mise en relation de différentes personnes et organisations peut s'avérer difficile, car certaines n'ont pas conscience de leurs besoins ou ne sont pas disposées à les divulguer, tandis que d'autres sont incapables ou réticentes à l'idée de partager des connaissances et des ressources techniques et scientifiques ou transdisciplinaires. La correspondance des savoirs et des ressources avec les besoins peut se révéler une démarche complexe, car un manque de volonté à intégrer les différentes perspectives peut engendrer des occasions manquées en matière de coopération transdisciplinaire.
- Le manque d'infrastructures ou de cadres politiques appropriés à l'échelle nationale peut limiter la coopération technique et scientifique à long terme ou la coopération entre les systèmes de savoirs. Si les différentes plateformes, telles que la plateforme science-politique, sont inefficaces, le niveau de coopération entre les individus et les organisations peut être limité.





## Comment une évaluation nationale des écosystèmes peut-elle aider à surmonter ces difficultés ?

En tant que processus politique et d'intégration qui s'appuie sur les différents systèmes de savoirs et implique les parties prenantes de toute la société, l'évaluation nationale des écosystèmes peut contribuer à la promotion de la coopération technique, scientifique et des systèmes de savoirs tant au niveau national qu'international. À l'échelle nationale, les occasions de soutenir ces approches par l'expertise et les compétences correspondantes peuvent se faire par l'implication des détenteurs de connaissances et des parties prenantes dans le cadre de l'évaluation nationale des écosystèmes. Dans ce contexte, le processus d'évaluation peut constituer un précieux outil de communication et de renforcement des capacités (voir les sections 3.4 et 3.5), et améliorer la compréhension et l'expérience dans ce domaine. C'est d'autant plus vrai que l'équipe d'évaluation (les experts et les auteurs) devrait être sélectionnée pour englober les thématiques suivantes :

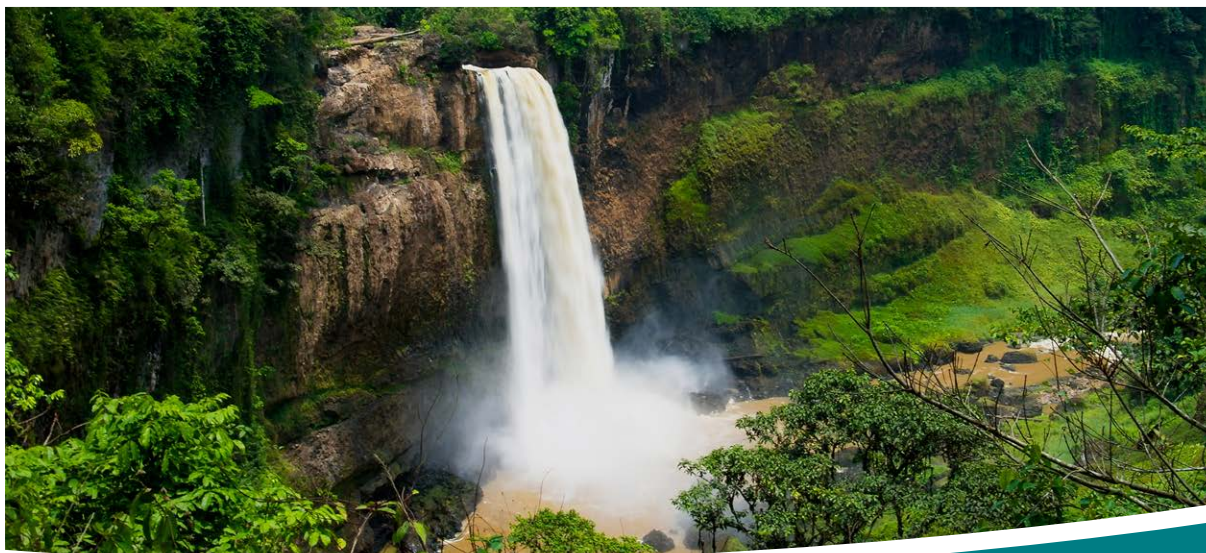
- La participation du monde universitaire, des gouvernements, des organisations non gouvernementales et du secteur privé ;
- Un éventail de points de vue et de compétences scientifiques, techniques et socioéconomiques ;
- La représentation géographique dans le pays ;
- La diversité des systèmes de savoirs (y compris les savoirs autochtones et locaux ; voir Étude de cas 3 et Encadré 2) ;
- L'égalité des sexes.

En outre, le processus intrinsèquement consultatif et inclusif encouragé par les évaluations nationales des écosystèmes peut faciliter la coopération multidisciplinaire pendant et potentiellement après l'évaluation, en supprimant les barrières disciplinaires entre les individus et les organisations. Les lacunes en matière de connaissances et les besoins de renforcement des capacités identifiés au cours de l'évaluation peuvent ensuite servir de base à la mise en place d'une coopération technique et scientifique, ainsi que d'une coopération entre plusieurs systèmes de savoirs. De plus, une plateforme science-politique nationale (voir Encadré 4 et Étude de cas 3) peut rassembler les détenteurs de connaissances et les parties prenantes pour échanger et partager leurs expériences autour d'aspects techniques de l'évaluation et renforcer la création d'un cadre de coopération au sein des différents systèmes de savoirs tout au long et même au-delà du processus d'évaluation. Cela crée des communautés de pratique permanentes et facilite le dialogue entre la science et la politique. Les plateformes ou mécanismes axés sur la coopération technique et scientifique mis en place au niveau international pour soutenir les évaluations des écosystèmes offrent la possibilité de renforcer les liens entre les praticiens d'évaluation dans d'autres pays et au sein des réseaux d'évaluation, par exemple l'IPBES, le Sub-Global Assessment Network, le BES-Net et le Ecosystem Services Partnership<sup>66</sup>. À leur tour, ces liens peuvent développer la coopération technique et scientifique entre les Parties.

Enfin, pour les pays qui n'ont pas encore mis en place un centre d'échange pleinement fonctionnel, une plateforme science-politique peut aider à respecter cet engagement, tandis que pour ceux qui disposent d'une plateforme établie, le processus d'évaluation peut la consolider. En alignant la plateforme science-politique sur le centre d'échange et en partageant les ressources, les deux entités sont susceptibles de recevoir plus d'engagement et de contributions de la part des parties prenantes, des détenteurs de connaissances, des experts et des décideurs concernés.

### Étude de cas 3:

## Le rôle de la plateforme scientifique et politique du Cameroun dans le développement de la coopération entre les parties prenantes



La plateforme nationale scientifique et politique du Cameroun (NP-SPBES) a été créée par décision ministérielle en 2017 afin de faciliter les contributions scientifiques sur la diversité biologique et les services écosystémiques en matière de prise de décisions et de renforcer la mise en œuvre des SPANB. Elle fait office d'organe consultatif pour toutes les évaluations nationales de la biodiversité et des services écosystémiques, en assurant la participation des principales parties prenantes et des détenteurs de connaissances, et en contribuant à la diffusion des principaux résultats. La NP-SPBES est composée de 30 membres encadrés par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable (MINEPDED) et comprend des décideurs, des universitaires, des ONG nationales et internationales et des peuples autochtones et des communautés locales. En outre, elle informe le comité de la SPANB de ses activités et de ses résultats, ce qui renforce et soutient les conseils donnés au MINEPDED. La plateforme encourage la coopération scientifique en réunissant des experts et des détenteurs de connaissances pour discuter des dernières avancées de la science en matière de biodiversité, comme cela a été le cas, par exemple, lors d'un atelier national de dialogue tripartite organisé en 2019 sous les auspices du BES-Net<sup>55</sup>.

En 2017, la plateforme a lancé une évaluation nationale globale des écosystèmes, avec le soutien de l'Initiative d'Évaluation Nationale des Écosystèmes (NEA Initiative, pour son acronyme en anglais), UNEP-WCMC et du BES-Net<sup>1</sup>. Cette évaluation a ainsi présenté les dernières avancées et considérations les plus complètes sur la diversité biologique et les services écosystémiques dans le pays, y compris les informations sur les valeurs, l'état et les tendances, les facteurs d'évolution, les scénarios futurs et les réponses politiques. Les experts de l'évaluation, y compris les chercheurs en début de carrière, constituent une communauté de pratique centrale au sein de la NP-SPBES, garantissant la solidité technique de l'évaluation et assurant la liaison avec le comité de pilotage de la plateforme, qui a validé le rapport et livré ses résultats au MINEPDED.

Les praticiens de l'évaluation du Cameroun ont également participé à d'autres processus nationaux tels que le sixième rapport national à la CDB et à des activités internationales telles que le développement du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Par ailleurs, les praticiens participent aux activités de renforcement des capacités et de partage des savoirs dans le cadre de la communauté d'évaluation élargie soutenue par l'initiative NEA<sup>1</sup>.

# 3.4 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

## Messages clés

Une évaluation nationale des écosystèmes participe au renforcement des capacités en :

- Pilotant le renforcement des capacités nationales à l'interface entre la science, la politique et la pratique dans le cadre de la mise en œuvre du processus d'évaluation ;
- Identifiant les besoins supplémentaires de renforcement des capacités et dispensant des conseils sur la manière d'y répondre ;
- Offrant des possibilités de développer et de renforcer des compétences spécifiques telles que l'engagement des parties prenantes et des détenteurs de connaissances, l'établissement de relations, la mobilisation et la compilation, l'intégration et l'utilisation des données, des informations et des connaissances.

## Contexte

La CDB contribue au renforcement des capacités par le biais de plusieurs dispositions, y compris sur la coopération technique et scientifique (voir Section 3.3), la recherche et la formation, et l'éducation et la sensibilisation du public (voir Section 3.5)<sup>40</sup>. Au fil des ans, la COP a adopté des dispositions invitant les Parties, les organisations pertinentes et le Secrétariat à mettre en œuvre les mesures de consolidation du renforcement des capacités afin de soutenir et faciliter l'application de la CDB<sup>68</sup>. Les Parties sont encouragées à identifier et à discuter de leurs besoins en matière de renforcement des capacités, notamment par l'intermédiaire de leurs SPANB, des rapports nationaux et des communications spécifiques.

## Quels sont les enjeux ?

La capacité limitée à mettre en œuvre des activités pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité est l'une des principales difficultés pour atteindre les objectifs d'Aichi pour la biodiversité<sup>12</sup>. Les participants aux ateliers ont souligné les enjeux suivants en matière de renforcement des capacités :

- Disposer des ressources financières pour mener à bien les activités de renforcement des capacités.
- Identifier les organisations partenaires en mesure de soutenir efficacement le renforcement des capacités.
- Déterminer et appliquer activement les outils et les approches pertinentes pour renforcer les capacités.
- Identifier et communiquer efficacement les besoins et les priorités en matière de renforcement des capacités.

Au-delà de ces enjeux immédiats en matière de renforcement des capacités, garantir l'efficacité et la continuité des initiatives de renforcement des capacités après leur mise en œuvre peut également constituer un défi de taille. Les avancées initiales peuvent rapidement diminuer, si les ressources ne sont pas disponibles pour assurer le suivi et le soutien aux personnes bénéficiant des initiatives de renforcement des capacités.





## Comment une évaluation nationale des écosystèmes peut-elle aider à surmonter ces difficultés ?

Le processus de planification et de réalisation d'une évaluation nationale des écosystèmes offre des possibilités de renforcement des capacités en améliorant les compétences individuelles, en établissant des liens entre les détenteurs de connaissances et les processus politiques, et en renforçant les mécanismes de coordination institutionnelle. Ces approches contribuent à renforcer les capacités à l'interface science-politique-pratique, ce qui est directement pertinent pour soutenir la mise en œuvre de la CDB dans le contexte national, par exemple en soutenant la création de plateformes nationales science-politique et en renforçant les capacités des acteurs au sein de ces plateformes (voir Encadré 4). Une fois que les capacités ont été renforcées par une évaluation nationale des écosystèmes, son impact va au-delà du processus d'évaluation. Par exemple, la diffusion des matériels de formation et des enseignements tirés, ainsi que des avantages identifiés de la réalisation d'une évaluation, peut soutenir le renforcement des capacités au niveau régional. Une évaluation nationale des écosystèmes peut également mettre en évidence les lacunes en matière de capacités et fournir les pièces justificatives nécessaires pour y remédier (voir Étude de cas 4).

Certaines des capacités clés qu'une évaluation nationale des écosystèmes peut contribuer à renforcer peuvent être regroupées en deux domaines :

- Les données, les informations et les compétences de gestion des savoirs pour identifier les outils, les besoins et les priorités. Une évaluation nationale des écosystèmes s'appuie sur une série de systèmes de savoirs pour fournir des résultats complets et pertinents pour les politiques. Pour ce faire, les auteurs doivent posséder ou développer des compétences en matière d'accès aux données, de gestion, d'analyse, d'interprétation et d'intégration de divers types de savoirs (voir Encadré 3).
- L'implication des détenteurs de connaissances et des parties prenantes et les compétences relationnelles visant à mobiliser les ressources et à identifier et engager les organisations partenaires. L'implication des détenteurs de connaissances et des parties prenantes est au cœur du processus d'évaluation nationale des écosystèmes, car elle appuie la coopération technique et scientifique (voir Section 3.3) dans tous les secteurs, toutes les disciplines et à tous les niveaux. L'évaluation réunit les initiatives existantes et encourage le développement de partenariats et de synergies qui vont au-delà du temps consacré à leurs résultats. Si elle est créée ou renforcée, la plateforme nationale (voir Encadré 4) peut améliorer les liens entre la science et la politique et encourager les capacités individuelles et institutionnelles en vue de l'implication des détenteurs de connaissances et des parties prenantes.

En partant de l'EM<sup>49</sup>, l'IPBES a créé un programme de bourses<sup>69</sup> qui permet aux professionnels en début de carrière de s'engager pleinement dans le processus de l'IPBES et de renforcer leur expérience et leur compréhension des évaluations en travaillant comme auteurs et experts. Le plan glissant de renforcement des capacités de l'IPBES<sup>2</sup> prévoit également des stratégies de renforcement des capacités visant à consolider l'interface science-politique et les priorités en la matière. À l'échelle nationale, ce plan comporte trois éléments qui se concentrent sur l'auto-évaluation des capacités, les évaluations nationales des écosystèmes et les plateformes nationales sur la diversité biologique et les services écosystémiques (voir Encadré 4). L'IPBES s'appuie largement sur l'engagement des organisations partenaires pour faire valoir ces éléments. L'initiative NEA de UNEP-WCMC, en collaboration avec le PNUD et l'UNESCO par l'intermédiaire du BES-Net, offre un ensemble de possibilités de renforcement des capacités nationales pour la conduite d'une évaluation nationale des écosystèmes. Ceci se fait en adaptant le processus d'évaluation et le cadre conceptuel de l'IPBES au contexte national. L'initiative NEA vise également à aider les partenaires nationaux à intégrer les principaux résultats dans la prise de décisions. Toutes ces activités contribuent au renforcement des capacités dans le cadre de la CDB et participent à sa mise en œuvre.



## Étude de cas 4:

### Renforcement des capacités dans l'évaluation de l'Hindu Kush en Himalaya par le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD)



La Hindu Kush Himalaya (HKH) Assessment, publiée en 2019, est une évaluation régionale complète des environnements et des moyens de subsistance en montagne, rédigée par un groupe de plus de 350 chercheurs, praticiens, experts et décideurs<sup>70</sup>. Durant l'évaluation, la capacité a été renforcée par l'interface science-politique afin d'atteindre les objectifs fondamentaux de l'évaluation, à savoir réduire l'incertitude scientifique au regard des problématiques propres aux montagnes, traiter les considérations politiques et influencer les processus politiques à l'aide de données probantes solides. Plusieurs ateliers ont été organisés afin de réunir différentes institutions scientifiques et pédagogiques, des experts et des chercheurs pour débattre des questions liées au lien entre l'alimentation, l'eau et l'énergie dans le HKH, y compris les facteurs de changement. Des chercheurs en sciences naturelles et sociales, des responsables de ministères, des praticiens du développement et des universitaires ont participé à ces ateliers, offrant ainsi des perspectives de dialogue entre les experts techniques et les décideurs.

L'évaluation met en évidence un certain nombre de besoins détaillés en matière de capacités institutionnelles et individuelles qui ont entravé la mise en œuvre des politiques<sup>71</sup>. Sur la base des résultats clés de cette évaluation, un appel à l'action a été lancé sous la forme d'une feuille de route précisant six axes prioritaires<sup>72</sup>. Le rapport d'évaluation du HKH est partagé avec un public plus large, dans le but de créer une dynamique pour une coopération régionale plus solide et d'établir une feuille de route pour atteindre les ODD dans ces montagnes. Au cours de ces consultations, des groupes de réflexion, des experts et des décideurs de haut niveau ont discuté des principales conclusions, débattu et validé l'appel à l'action, et tracé la voie à suivre pour une coopération régionale plus solide afin de soutenir cette région essentielle au niveau mondial.



# 3.5 COMMUNICATION, ÉDUCATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

## Messages clés

L'évaluation nationale des écosystèmes peut soutenir la communication, l'éducation et la sensibilisation du public en :

- Fournissant une base de connaissances sur laquelle s'appuyer lors de l'élaboration d'activités et de supports de communication, d'éducation et de sensibilisation du public qui seront directement utiles à la mise en œuvre de la CDB ;
- Formulant des objectifs de communication clairs pour l'évaluation qui soient pertinents pour des publics différents, en améliorant la communication sur les activités en lien avec la CDB au niveau national ;
- Présentant des messages clés ciblés grâce au Résumé à l'intention des décideurs, et en élaborant des supports adaptés aux autres parties prenantes.

## Contexte

La communication, l'éducation et la sensibilisation du public dans le contexte de la CDB concernent l'ensemble des instruments sociaux utilisés : (i) pour reconnecter les gens avec la nature et sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité pour le bien-être humain ; (ii) pour réduire les obstacles à l'intégration des considérations liées à la biodiversité dans la prise de décisions ; et (iii) pour atteindre les objectifs de la CDB<sup>73,74</sup>. Le cadre de la stratégie de communication globale de la CDB vise à guider le développement de stratégies de communication efficaces ciblant des parties prenantes spécifiques afin de faire progresser les trois principaux objectifs de la Convention<sup>75</sup>. Il cible des publics clés et dispose d'approches de communication spécifiques.

Les initiatives mondiales telles que celles développées en partenariat entre l'UNESCO et le Secrétariat de la CDB soutiennent et encouragent l'action au niveau national, étant donné que les attitudes et les comportements à l'égard de la biodiversité dépendent largement du contexte national (par exemple, l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public en matière de diversité biologique)<sup>76</sup>. Au niveau national, la communication, l'éducation et la sensibilisation du public sont importantes tout au long des cycles de planification et d'élaboration de rapports (voir Sections 3.1 et 3.2). Les SPANB, les rapports nationaux et autres ressources techniques et non techniques peuvent, quant à eux, être utilisés comme source d'information pour une diffusion ultérieure. Les activités visent à mieux faire comprendre les multiples valeurs de la biodiversité et à communiquer l'importance d'agir pour la préserver efficacement. Les centres d'échange nationaux peuvent fournir des canaux et des approches par lesquels les informations relatives à la CDB et à d'autres conventions liées à la biodiversité peuvent être mises à la disposition des réseaux d'organisations.

## Quels sont les enjeux ?

De nombreux enjeux différents se posent lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public pour soutenir la mise en œuvre nationale de la CDB. Les participants aux ateliers de Bangkok et Kunming les ont résumés en trois enjeux principaux :

- Le manque d'objectifs clairs en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation ;
- Le manque de compréhension ou l'engagement inefficace des bons publics et des canaux pertinents, des types de messages et du format qui les motiveront ;
- Le manque de base de connaissances nécessaire pour s'adresser à différents publics.

### Encadré 5.

### Résumé à l'intention des décideurs



Le résumé à l'intention des décideurs est une publication essentielle dans le cadre de toutes les évaluations nationales des écosystèmes. Il est généralement rédigé sous la forme d'un document qui utilise un langage politiquement pertinent, concis et adapté pour présenter les messages clés identifiés dans l'évaluation<sup>1, 78</sup>. Ce résumé s'adresse aux décideurs impliqués dans la coordination des politiques entre les secteurs et dans la création de combinaisons stratégiques et localement pertinentes d'instruments politiques efficaces. Plusieurs résumés à l'intention des décideurs peuvent être développés et adaptés à différents types de parties prenantes.

Les messages clés d'un résumé à l'intention des décideurs sont sélectionnés de manière stratégique à partir des principales conclusions du rapport d'évaluation technique afin de présenter les points les plus pertinents à chaque public d'une manière qui favorise la crédibilité. Ils sont suivis d'un ensemble de déclarations contextuelles qui dressent un portrait cohérent et exhaustif issu du rapport technique.



## Comment une évaluation nationale des écosystèmes peut-elle aider à surmonter ces difficultés ?

Il est fortement recommandé de développer une stratégie de communication claire dès le début d'une évaluation nationale des écosystèmes afin de garantir une bonne communication interne et externe et de maintenir un engagement suffisant et diversifié des parties prenantes tout au long du processus d'évaluation. Les activités de communication et d'engagement pendant une évaluation varieront en fonction du contexte national. La communication est également importante vers la fin de l'évaluation pour assurer une diffusion adéquate des principales conclusions, y compris un travail préparatoire approprié avec les publics visés.

Au-delà de son rôle de processus et d'outil de communication, une évaluation nationale des écosystèmes fournit également un contenu de communication, d'éducation et de sensibilisation (voir Étude de cas 5). L'évaluation porte sur les relations entre la biodiversité et le bien-être humain au niveau national, comme le souligne le cadre de la CDB en vue d'une stratégie de communication mondiale<sup>75</sup>. Les éléments d'une évaluation, tels qu'une évaluation économique de la biodiversité ou une analyse de scénario (si elle est incluse), peuvent être significatifs pour engager les parties prenantes sur des questions et des perspectives qui peuvent être conflictuelles. De même, les différents résultats d'une évaluation, par exemple le résumé à l'intention des décideurs (voir Encadré 5), sont utiles pour traduire les résultats scientifiques en messages compréhensibles pour différents publics. Par exemple, l'évaluation pourrait fournir les ressources et le matériel nécessaires à l'élaboration d'un programme d'études national. Si elle est établie, une plateforme nationale science-politique (voir Encadré 4), peut également canaliser la communication à l'interface science-politique qui s'aligne sur les objectifs de la CDB.

En sensibilisant à l'importance de la biodiversité, une évaluation nationale des écosystèmes peut renforcer les activités de la CDB, en soutenant l'action au niveau national en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité. En outre, elle peut intégrer une série de types de savoirs, y compris indigènes et locaux, et traduire les résultats en messages politiques pertinents, améliorant ainsi la prise en compte intersectorielle des valeurs de la biodiversité. Enfin, l'évaluation peut également fournir une base pour soutenir l'action gouvernementale en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la SPANB.





La Colombie a lancé son évaluation nationale des écosystèmes en 2021, en suivant la méthodologie de l'IPBES et en impliquant les auteurs disposant d'une expertise en sciences naturelles et sociales<sup>58, 79</sup>. Un large éventail de détenteurs de connaissances et de parties prenantes, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, ont été impliqués dans l'évaluation dès son lancement. Au début de la phase de cadrage, l'équipe chargée de l'évaluation a mis en place une stratégie de communication visant à promouvoir et à renforcer le développement de connaissances pour guider les décisions concernant la biodiversité et les services écosystémiques à différents niveaux politiques et sociaux. La stratégie s'est concentrée non seulement sur le lancement de l'évaluation et sa raison d'être, mais aussi sur la manière dont les détenteurs de connaissances et les parties prenantes pouvaient s'engager dans le processus (par exemple, en répondant aux appels aux experts ou aux retours d'information). Outre la sphère politique, la stratégie visait à atteindre et à sensibiliser un large public de citoyens colombiens, notamment les peuples autochtones et les communautés locales, les Afro-Colombiens, les communautés agricoles, les secteurs public et privé et le monde universitaire. Pour ce faire, de multiples canaux créatifs ont été utilisés :

- Un site internet, qui a été créé pour promouvoir l'évaluation et lancer un appel aux experts et à la révision des documents préliminaires ;
- Des publications sur les réseaux sociaux en lien avec les organisations et les membres du comité consultatif de l'évaluation, y compris le ministère de l'Environnement et du Développement durable, le Département des sciences, des technologies et de l'innovation et l'Institut de recherche sur les ressources biologiques Alexander von Humboldt ;
- Des articles, des lettres d'information, des conférences de presse et des communiqués de presse ;
- Des éléments graphiques et vidéos en lien avec différentes parties de l'évaluation ;
- Un podcast inédit.

Un élément clé de la stratégie consistait à élaborer un résumé à l'intention des décideurs afin de traduire de manière adéquate les résultats de l'évaluation pour les parties prenantes. L'équipe chargée de l'évaluation a également rédigé un chapitre consacré à la diversité bioculturelle, qui met en évidence les relations complexes entre les cultures et les connaissances des populations autochtones et des communautés locales et la conservation de la biodiversité. En outre, elle a également mis en place des mesures visant à socialiser encore davantage les principales conclusions, en indiquant comment les communiqués de presse, les conférences de presse, les articles et lettres d'information et les réunions de parties prenantes (avec les parties prenantes des secteurs public et privé) peuvent être exploités pour promouvoir leur adoption par les décideurs et les parties prenantes.

## 3.6 MOBILISATION DES RESSOURCES

### Messages clés

L'évaluation nationale des écosystèmes garantit la mobilisation des ressources en

- Menant une communication avec les principaux secteurs de l'économie — tant publics que privés — sur la valeur de la biodiversité et les actions prioritaires nécessaires pour mettre un terme à la perte de la biodiversité et des services écosystémiques ;
- Identifiant les actions financières prioritaires pour s'attaquer aux facteurs de changement, y compris l'utilisation plus efficace des ressources existantes ou leur réorientation vers des interventions qui s'attèlent aux facteurs de changement ou soutiennent une utilisation durable ;
- Attirant l'attention sur les ressources non financières qui peuvent être déployées pour se renforcer mutuellement entre les secteurs et qui ont le potentiel de ralentir les causes du changement qui affecte la biodiversité et les services écosystémiques.

### Contexte

La mobilisation des ressources dans le contexte de la CDB est abordée de plusieurs manières, comme le suggère un cadre proposé par le groupe d'experts de la CDB sur la mobilisation des ressources<sup>79, 80, 81</sup>. Les Parties sont encouragées à développer des plans nationaux de mobilisation des ressources, en utilisant les SPANB pour identifier les besoins, lacunes et priorités en matière de financement. Elles sont également encouragées à explorer d'autres canaux de financement de la biodiversité, tant au niveau national qu'international, ainsi qu'à intégrer les considérations relatives à la biodiversité dans la planification sectorielle et les programmes de développement. Le financement est possible pour les pays éligibles grâce au mécanisme de financement de la CDB<sup>82</sup>, le Fonds pour l'environnement mondial<sup>83</sup> (voir Encadré 6) et par le biais d'autres institutions financières comme le Fonds vert pour le climat<sup>84</sup>, au carrefour entre la biodiversité et les changements climatiques.

Au-delà des flux financiers, certains facteurs de perte de la biodiversité peuvent être traités par des changements dans la façon dont les ressources sont utilisées dans l'économie (comme dans le secteur de l'agriculture, des infrastructures ou de l'exploitation minière), ce qui ne se traduirait pas nécessairement par des subventions pour la réalisation des objectifs de la CDB mais réduirait les besoins dans d'autres domaines. Ainsi, les besoins de chaque Partie seront différents et dépasseront la simple demande supplémentaire de fonds. Certaines Parties devront accéder à des activités de renforcement des capacités, tandis que d'autres auront besoin de soutien pour fournir les données probantes adéquates afin de catalyser le changement intergouvernemental et la réforme des politiques/subventions. En raison du vaste éventail de facteurs de perte de la biodiversité, la mobilisation intersectorielle des ressources est essentielle. L'intégration de la biodiversité dans le programme d'élaboration des politiques, le développement de la comptabilité du capital naturel et les activités visant à faire reconnaître les valeurs multiples de la biodiversité peuvent également être d'une aide précieuse pour garantir un approvisionnement durable en ressources.









Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est un partenariat international qui s'est engagé à traiter les problèmes environnementaux mondiaux<sup>85</sup>. Il sert de mécanisme financier pour cinq conventions liées à l'environnement, dont la CDB, et apporte un soutien essentiel aux Parties. Le fonds d'affectation spéciale du FEM est alimenté par les contributions des Parties et des banques de développement. Le Conseil du FEM alloue des fonds pour aider les pays éligibles à atteindre les objectifs de la CDB. Les orientations publiées par la CDB fournissent des critères opérationnels et des priorités de financement pour le choix des projets et programmes de biodiversité financés par le FEM. Les dernières orientations adoptées comportent trois groupes de priorités clés<sup>86</sup>:

- Intégrer la biodiversité à tous les secteurs y compris paysagers et marins ;
- S'attaquer aux facteurs directs de protection des habitats et des espèces ;
- Consolider les politiques et les cadres institutionnels en matière de biodiversité.

Les évaluations nationales des écosystèmes peuvent favoriser l'intégration des considérations relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques dans tous les secteurs et cadres institutionnels. Par conséquent, les pays éligibles pourraient utiliser leur allocation du FEM pour financer ces évaluations ou même les recommandations que les évaluations identifient.

## Quels sont les enjeux ?

Si le montant consacré à la protection et à la restauration de la biodiversité a augmenté (78 à 91 milliards de dollars US par an entre 2015 et 2017), les investissements sont nettement plus élevés pour les activités qui pourraient avoir un impact négatif sur la nature<sup>87</sup>. En outre, il existe un écart de financement important entre ce qui est actuellement fourni et ce qui est nécessaire pour protéger et investir efficacement dans la biodiversité et les services écosystémiques, bien que le montant varie considérablement d'un pays à l'autre. Les enjeux de la mobilisation des ressources comprennent :

- L'identification des lacunes et des besoins en matière de ressources, en particulier lorsque les actions requises pour atteindre les objectifs de biodiversité sont soit inconnues, soit incertaines.
- L'établissement de priorité de financement, qui nécessite une compréhension des actions qui produiront le meilleur rendement ; en particulier :
  - o La compréhension des incitations perverses et le développement de moyens pour y remédier par le biais de politiques/réformes nationales ;
  - o La compréhension de la valeur du capital naturel pour mobiliser davantage de financement ;
  - o La compréhension des possibilités d'utiliser plus efficacement les ressources existantes en intégrant les considérations relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques dans tous les secteurs.
- Les difficultés à communiquer les priorités de financement aux personnes capables d'offrir des ressources et éventuellement de changer leur comportement en faveur d'une attitude plus durable.
- La création de la base de connaissances nécessaire pour justifier les demandes de financement supplémentaires et pour soutenir les changements dans l'environnement réglementaire favorable.
- L'obtention d'un engagement continu et durable, qu'il s'agisse de temps, de fonds ou de capital politique.

Au-delà de l'aspect financier, les enjeux de mobilisation des ressources comprennent :

- Un manque de sensibilisation des acteurs aux besoins en ressources pour enrayer la perte de biodiversité et une incapacité à identifier l'étendue des ressources non financières disponibles ;
- Un manque de volonté ou de capacité à partager les ressources pour répondre à des intérêts mutuels, ce qui peut freiner la communication entre tous les secteurs et à toutes les échelles. L'engagement des parties prenantes, en particulier un soutien politique fort, sous-tend la plupart de ces enjeux. Une prise de conscience accrue des valeurs multiples et de l'importance de la biodiversité et des services écosystémiques est nécessaire pour soutenir l'amélioration de la mobilisation des ressources et la réduction des effets néfastes.

## Comment une évaluation nationale des écosystèmes peut-elle aider à surmonter ces difficultés ?

Les évaluations nationales des écosystèmes comprennent des descriptions des approches potentielles pour traiter les facteurs de changement négatifs. Ces approches recouvrent l'identification des besoins en ressources et des alternatives pour l'allocation des ressources afin de soutenir les considérations liées à la biodiversité

En identifiant les facteurs de changement, une évaluation nationale des écosystèmes peut jouer un rôle important dans la détection des domaines où les subventions sont potentiellement nuisibles à la biodiversité. À cet égard, elle peut fournir des informations solides et pertinentes pour les gouvernements et le secteur privé, nécessaires à la réforme des politiques. En outre, l'évaluation nationale des

écosystèmes peut comporter une estimation économique et/ou une projection du capital naturel. Elle peut contribuer à rassembler des données de référence pour les comptes d'un pays et identifier les lacunes dans la comptabilité (voir Étude de cas 6). Par conséquent, les évaluations nationales des écosystèmes peuvent aider à surmonter les problèmes de mobilisation des ressources rencontrés dans la mise en œuvre de la CDB.

Une évaluation nationale des écosystèmes peut contribuer à rassembler et à communiquer les informations et les priorités existantes aux entités capables d'offrir des ressources. Au-delà des ressources purement financières, elle peut également attirer l'attention du public sur l'existence d'intérêts mutuels entre les secteurs et de ressources non financières qui peuvent être mises à profit pour arrêter et inverser la perte de biodiversité.

En identifiant et en présentant les lacunes (qu'il s'agisse de connaissances, de capacités ou de ressources), une évaluation nationale des écosystèmes peut contribuer à l'élaboration de pièces justificatives pour les demandes de financement supplémentaires visant à lutter contre la perte de biodiversité et de services écosystémiques.

## Étude de cas 6:

### La phase de suivi de l'évaluation nationale des écosystèmes du Royaume-Uni



La première évaluation complète des services écosystémiques au Royaume-Uni a été réalisée en réponse à une recommandation de la Chambre des communes à la suite de l'EM<sup>88</sup>. Finalisée en 2011, l'évaluation a fourni de nombreuses informations sur l'état, la valeur (économique et sociale) et le potentiel futur statut des écosystèmes du Royaume-Uni. Le gouvernement a ensuite soutenu une phase de suivi de deux ans axée sur le développement de l'analyse économique afin de mieux comprendre la valeur de la nature, dans le but d'améliorer leur représentation dans la comptabilisation de la richesse nationale, et d'examiner les impacts macroéconomiques des résultats<sup>30</sup>.

L'évaluation nationale des écosystèmes du Royaume-Uni a contribué à la création du Natural Capital Committee, dont le travail consiste notamment à examiner les risques pour le capital naturel du pays. En outre, un rapport sur les arguments économiques en faveur de l'investissement dans le capital naturel a été élaboré sur la base de l'évaluation nationale des écosystèmes, et a servi de base à une proposition du Natural Capital Committee concernant un plan d'investissement sur 25 ans visant à protéger et à améliorer le capital naturel en Angleterre<sup>89</sup>.



# CONCLUSION

En 2018, la décision 14/1 de la CDB a exhorté les Parties et invité les gouvernements à entreprendre des évaluations nationales de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques<sup>9</sup>. Les évaluations nationales des écosystèmes peuvent jouer un rôle important dans le soutien à la mise en œuvre de la CDB au niveau national en fournissant une synthèse critique des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques et en renforçant les capacités nationales à l'interface science-politique. L'engagement des détenteurs de connaissances et des parties prenantes, encouragé par les évaluations nationales des écosystèmes, peut renforcer la coopération entre de multiples systèmes de savoirs et disciplines techniques au niveau national, en soutenant l'intégration des considérations relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques dans tous les secteurs et dans les plans intersectoriels. Les plateformes science-politique créées et renforcées au cours d'un processus d'évaluation peuvent également catalyser ces processus et créer des canaux de communication entre un large éventail d'acteurs. Le renforcement des capacités favorisé par les évaluations nationales des écosystèmes permet de développer et de renforcer des compétences spécifiques qui sont au cœur de la mise en œuvre nationale de la CDB. La base de connaissances synthétisée par les évaluations nationales des écosystèmes peut servir de base à l'élaboration d'activités et de matériel d'éducation et de sensibilisation du public, et les messages clés mis en évidence par le résumé à l'intention des décideurs peuvent permettre à ces derniers de prendre en compte la valeur totale de la biodiversité. En outre, les évaluations nationales des écosystèmes peuvent contribuer à mobiliser des ressources financières et non financières pour soutenir la mise en œuvre de la CDB au niveau national.

Compte tenu de ce qui précède, les évaluations nationales des écosystèmes sont bien équipées pour jouer un rôle clé dans la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB et d'autres engagements mondiaux liés à la biodiversité. Des exemples d'impact sur la mise en œuvre de la CDB commencent déjà à apparaître au fur et à mesure que la communauté de pratique se développe dans les pays<sup>3</sup>.



# RÉFÉRENCES

1. UNEP-WCMC. National Ecosystem Assessment Initiative. <https://www.ecosystemassessments.net/> (2021).
2. IPBES. IPBES Capacity-building Rolling Plan: Executive Summary. [https://ipbes.net/sites/default/files/ipbes\\_capacity-building\\_rolling\\_plan\\_and\\_executive\\_summary\\_0.pdf](https://ipbes.net/sites/default/files/ipbes_capacity-building_rolling_plan_and_executive_summary_0.pdf) (2017).
3. SBSTTA. National Ecosystem Assessments in support of the implementation of the Convention on Biological Diversity: Outlining initial impact. <https://www.cbd.int/doc/c/73ad/c55b/615e1f1e1882ab9807758d0e/sbstta-24-inf-18-en.pdf> (2021).
4. IPBES. Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. (2019).
5. OECD. Biodiversity: Finance and the Economic and Business Case for Action. <https://www.oecd.org/environment/resources/biodiversity/G7-report-Biodiversity-Finance-and-the-Economic-and-Business-Case-for-Action.pdf> (2019).
6. CBD. COP Decision VIII/9. Review of the implementation of Articles 20 and 21. <https://www.cbd.int/decision/cop/?id=11023> (2018).
7. CBD. COP Decision IX/15. Follow-up to the Millennium Ecosystem Assessment. <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-09/cop-09-dec-15-en.pdf> (2008).
8. CBD. COP Decision XII/1. Mid-term review of progress in implementation of the Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020 including the fourth edition of the Gl. <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-12/cop-12-dec-01-en.pdf> (2014).
9. CBD. COP Decision 14/1. Updated assessment of progress towards selected Aichi Biodiversity Targets and options to accelerate progress. <https://www.cbd.int/decisions/cop/?m=cop-14> (2018).
10. FAO. Global Forest Resources Assessments. <http://www.fao.org/forest-resources-assessment/en/> (2020).
11. FAO. Global Forest Resources Assessment 2020: Main report. <http://www.fao.org/documents/card/en/c/ca9825en> (2020).
12. UNEP. Global Environment Outlook. <https://www.unep.org/global-environment-outlook> (2021).
13. UNEP. Global Environment Outlook 6. [https://www.unep.org/resources/global-environment-outlook-6?\\_ga=2.74688338.1563930986.1618222834-1202913154.1614179524](https://www.unep.org/resources/global-environment-outlook-6?_ga=2.74688338.1563930986.1618222834-1202913154.1614179524) (2019).
14. CBD. Global Biodiversity Outlook (GBO). <https://www.cbd.int/gbo/> (2020).
15. CBD. Convention Text. Article 1. Objectives. (2021).
16. CBD. Global Biodiversity Outlook 5. <https://www.cbd.int/gbo/gbo5/publication/gbo-5-en.pdf> (2020).
17. CBD. Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020, including Aichi Biodiversity Targets. <https://www.cbd.int/sp/> (2020).
18. Millennium Ecosystem Assessment. Ecosystems and Human Well-being: Synthesis. <https://www.millenniumassessment.org/documents/document.356.aspx.pdf> (2005).
19. Millennium Ecosystem Assessment. Guide to the Millennium Assessment Reports. <https://www.millenniumassessment.org/en/index.html>.
20. TEEB. The Economics of Ecosystems and Biodiversity (TEEB). <http://www.teebweb.org/>.
21. TEEB. TEEB Synthesis Report (2012). <http://teebweb.org/publications/teeb-for/synthesis/> (2012).
22. TEEB. TEEB for Agriculture & Food: Scientific and Economic Foundations. <http://teebweb.org/our-work/agrifood/reports/scientific-economic-foundations/> (2018).
23. IPBES. The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES). <https://ipbes.net/>.
24. Bongaarts, J. IPBES, 2019. Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. Population and Development Review vol. 45 (2019).
25. CBD. Recommendation adopted by the subsidiary body on scientific, technical and technological advice.22/4. Updated scientific assessment of progress towards selected Aichi Biodiversity Targets and options to accelerate progress. <https://www.cbd.int/doc/recommendations/sbstta-22/sbstta-22-rec-04-en.pdf> (2020).
26. CBD. Aichi Biodiversity Targets. 2020 <https://www.cbd.int/sp/targets/>.
27. BESNet. National Ecosystem Assessments. <https://www.besnet.world/national-ecosystem-assessments> (2021).
28. Ash, N., Blanco, H., Garcia, K., & Brown, C. P. Ecosystems and Human Well-Being A Manual for Assessment Practitioners. <https://stg-wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/8949/EcosystemsHumanWellbeing.pdf?sequence=1&isAllowed=y> (Island Press, 2010).
29. UNEP WCMC. An introduction to environmental assessment. <https://www.unenvironment.org/resources/report/introduction-environmental-assessment> (2015).

30. UK Government Department for Environment Food and Rural Affairs. UK National Ecosystem Assessment Follow-on phase. <http://uknea.unep-wcmc.org/NEWFollowonPhase/Whatdoesthefollowonphaseinclude/tabid/129/Default.aspx> (2021).
31. UNEP WCMC. UK National Ecosystem Assessment. Technical Report. <http://uknea.unep-wcmc.org/LinkClick.aspx?fileticket=m%2BvhAV3c9uk%3D&tabid=82> (2011).
32. IPBES. The IPBES Guide on the Production of Assessments. <https://www.ipbes.net/guide-production-assessments> (2018).
33. IPBES. About. What is IPBES? <https://ipbes.net/about> (2021).
34. IPBES. Capacity-Building mandate. <https://ipbes.net/capacity-building-mandate> (2021).
35. IPBES. Decision IPBES-2/4: Conceptual framework for the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. [https://ipbes.net/sites/default/files/downloads/Decision\\_IPBES\\_2\\_4.pdf](https://ipbes.net/sites/default/files/downloads/Decision_IPBES_2_4.pdf) (2013).
36. IPBES. Conceptual Framework. Rationale for a conceptual framework for the Platform. <https://ipbes.net/conceptual-framework> (2015).
37. IPBES. Work Programme. IPBES rolling work programme up to 2030. <https://ipbes.net/work-programme>.
38. CBD. Text of the CBD Convention. <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-en.pdf> (1992).
39. CBD. National Biodiversity Strategies and Action Plans (NBSAPs). <https://www.cbd.int/nbsap/> (2020).
40. CBD. Cancun Declaration on Mainstreaming the Conservation and Sustainable use of Biodiversity for Human Well-being. <https://www.cbd.int/doc/c/edd1/7e90/76ccae323fc6c2286ceba9a2/cop-13-24-en.pdf> (2016).
41. CBD. Update on progress in revising/updating and implementing national biodiversity strategies and action plans, including national targets. UNEP/CBD/COP/13/8/Add.1/Rev.1. <https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-13/official/cop-13-08-add1-rev1-en.pdf> (2016).
42. CBD. Action plan for the long-term approach to mainstreaming biodiversity. CBD/SBI/3/13/Add.1. <https://www.cbd.int/doc/c/cb2d/a669/83a9d4a827918b488ae8057f/sbi-03-13-add1-en.pdf> (2020).
43. IIED & UNEP-WCMC. Mainstreaming biodiversity and development: Guidance from African experience 2012-2017. <https://www.cbd.int/financial/un/wcmc-mainstreamingafrica2017.pdf> (2017).
44. UNEP. Assessment of post-2010 National Biodiversity Strategies and Action Plans. <https://www.unenvironment.org/resources/publication/assessment-post-2010-national-biodiversity-strategies-and-action-plans> (2018).
45. IPBES. Agenda-setting and decision support approaches. <https://ipbes.net/agenda-setting-decision-support-approaches> (2021).
46. IPBES. Assessment Report on Pollinators, Pollination and Food Production. (2016).
47. Japanese Ministry of the Environment. The National Biodiversity Strategy of Japan 2012-2020 Roadmap towards the Establishment of an Enriching Society in Harmony with Nature. <https://www.env.go.jp/press/files/en/528.pdf> (2012).
48. Japanese Ministry of the Environment. Japan Biodiversity Outlook 1. (2010).
49. Millennium Ecosystem Assessment. Sub-Global Assessments and Working Group. <https://www.millenniumassessment.org/en/Multiscale.html> (2005).
50. Japanese Ministry of the Environment. Japan Biodiversity Outlook 2. Report of Comprehensive Assessment of Biodiversity and Ecosystem Services in Japan. <https://www.env.go.jp/en/nature/biodiv/jbo2.pdf> (2016).
51. Tengö, M., Brondizio, E. S., Elmqvist, T., Malmer, P. & Spierenburg, M. Connecting diverse knowledge systems for enhanced ecosystem governance: The multiple evidence base approach. *Ambio* 43, 579–591 (2014).
52. IPBES. Indigenous and local knowledge in IPBES. <https://ipbes.net/indigenous-local-knowledge>.
53. IPBES. Participation of IPLC in IPBES. <https://ipbes.net/participation-iplc-ipbes>.
54. BESNet. Trialogues. <https://www.besnet.world/events?trialogues> (2021).
55. BES-Net. BES-Net Cameroon National Trialogue: Enhancing Science Policy Relevance of Biodiversity and Ecosystem Services Assessment. <https://www.besnet.world/bes-net-cameroon-national-trialogue-enhancing-science-policy-relevance-biodiversity-and-ecosystem>.
56. BESNet. Colombia National Trialogue. <https://www.besnet.world/node/4909>.
57. UNESCO. Practical guidelines on working with indigenous and local knowledge in national ecosystem assessments. (Manuscript in progress). (2021).
58. CBD. Decision XIII/18. Article 8(j) and related provisions: Mo'otz Kuxtal Voluntary Guidelines. <https://www.besnet.world/colombia-harnesses-trialogue-methodology-launch-its-national-ecosystem-assessment-margins-ipbes6/> (2016).
59. CBD. 6th National Report for the Convention on Biological Diversity. <https://chm.cbd.int/database/record/33303CBE-1BB9-9034-35F8-283CC0A1D63F> (2018).
60. SANBI. National Biodiversity Assessment. The status of South Africa's ecosystems and biodiversity: Synthesis report. <https://www.sanbi.org/biodiversity/building-knowledge/biodiversity-monitoring-assessment/national-biodiversity-assessment/> (2018).
61. IPBES. National biodiversity platforms as partners for the implementation of the work programme of the Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. <https://ipbes.net/sites/default/files/downloads/pdf/ipbes-5-inf-23.pdf> (2017).



62. Brenck, M., Förster, J., Khan, S., Raab, K. & Wittmer, H. Guidance Manual on establishing National Biodiversity Platforms. (manuscript in progress).
63. CBD. Technical and Scientific Cooperation (Article 18). <https://www.cbd.int/convention/articles/?a=cbd-18> (2006).
64. CBD. COP Decision X/15. Scientific and technical cooperation and the clearing-house mechanism. <https://www.cbd.int/decision/cop/?id=12281> (2010).
65. CBD. Clearing-House Mechanism. <https://www.cbd.int/chm/> (2021).
66. ESP. Ecosystem Services Partnership (ESP). <https://www.es-partnership.org/>.
67. CBD. Building Capacity for National Ecosystem Assessments. <https://www.unep-wcmc.org/system/comfy/cms/files/files/000/001/408/original/cop-14-inf-28-en.pdf> (2018).
68. CBD. COP Decision XIII/23. Capacity-building, technical and scientific cooperation, technical transfer and the clearing-house mechanism. <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-23-en.pdf> (2016).
69. IPBES. The IPBES Fellowship Programme. (2021).
70. Ojha, H. R. et al. The Hindu Kush Himalaya Assessment. The Hindu Kush Himalaya Assessment 545–578 <https://link.springer.com/book/10.1007/978-3-319-92288-1> (2019) doi:10.1007/978-3-319-92288-1.
71. Ojha, H. R. et al. Governance: Key for Environmental Sustainability in the Hindu Kush Himalaya. 545–578 [http://dx.doi.org/10.1007/978-3-319-92288-1\\_16](http://dx.doi.org/10.1007/978-3-319-92288-1_16) (2019).
72. ICIMOD. HKH Call to Action. <https://www.icimod.org/hkh-calltoaction/> (2021).
73. CBD. Public Education and Awareness (Article 13). <https://www.cbd.int/convention/articles/?a=cbd-13> (1992).
74. CBD. Communication, Education & Public Awareness. <https://www.cbd.int/cepa/> (2021).
75. CBD. COP Decision XIII/22. Framework for a communications strategy. <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-22-en.pdf> (2016).
76. CBD. International Day for Biological Diversity – Celebrations. <https://www.cbd.int/biodiversity-day/celebrations> (2021).
77. Álvarez Hincapié, C., Álvarez-Davila, E., Ajiaco, R. E. & Buitrago, L. Evaluación Nacional de biodiversidad y servicios ecosistémicos. <http://www.humboldt.org.co/images/documentos/pdf/oportunidades/evaluacion-nacional-biodiversidad-y-servicios-ecosistemicos-consolidado-en20.pdf> (2019).
78. IPBES. IPBES Guide on the Production of Assessments. (2018).
79. CBD. Financial Resources (Article 20). <https://www.cbd.int/convention/articles/?a=cbd-20> (2006).
80. CBD. Financial Mechanism (Article 21). <https://www.cbd.int/convention/articles/?a=cbd-21> (2006).
81. CBD. Contribution to a draft resource mobilization component of the post-2020 biodiversity framework as a follow-up to the current strategy for resource mobilization. Third Report of the panel of experts on resource mobilization. CBD/SBI/3/5/Add.3. <https://www.cbd.int/doc/c/5c03/865b/7332bd747198f8256e9e555b/sbi-03-05-add3-en.pdf> (2020).
82. CBD. COP Decision I/2. Financial resources and mechanism. <https://www.cbd.int/decision/cop/?id=7062> (1995).
83. GEF. GEF Funding. <https://www.thegef.org/about/funding> (2021).
84. Green Climate Fund. Green Climate Fund. <https://www.greenclimate.fund/>.
85. The Global Environment Facility Independent Evaluation Office. Biodiversity Mainstreaming. (2018).
86. GEF. GEF-7 Replenishment Programming Directions (Prepared By the Secretariat). (2018).
87. OECD. A Comprehensive Overview of Global Biodiversity Finance. <https://www.oecd.org/environment/resources/biodiversity/report-a-comprehensive-overview-of-global-biodiversity-finance.pdf> (2020).
88. House of Commons Environmental Audit. The UN Millennium Ecosystem Assessment. First Report of Session 2006-7. <https://publications.parliament.uk/pa/cm200607/cmselect/cmenvaud/77/77.pdf> (2007).
89. Ozderimoglu, E. & Dickie, I. The UK NEA five years on: Using economics to help secure and improve the delivery of ecosystem services. Ecosystems Knowledge Network. [https://ecosystemsknowledge.net/sites/default/files/newsletters/pdf/EKNnews13\\_0.pdf](https://ecosystemsknowledge.net/sites/default/files/newsletters/pdf/EKNnews13_0.pdf) (2016).

## Photo Credits

### *Cover from top to bottom*

Photo by Quang Nguyen vinh from Pixabay

Photo by Tom Fisk from Pexels

Photo by Ákos Helgert from Pexels

Photo by PublicDomainPictures from Pixabay

**P5** Photo by Do Khoa from Pixabay

**P9** Photo by Eutah Mizushima on Unsplash

**P10** Photo by Lyn Ong from Pexels

**P12-13** Photo by Lyn Ong from Pexels

**P15** Photo by Julia Volk from Pexels

**P16** Photo by Olena Sergienko on Unsplash

**P21** Photo by Barkah Wibowo on Unsplash

**P26** Photo By Jiayi from Adobe Stock

**P28** Photo by Md Farhabi Helal from Pexels

**P29** Photo by By tan4ikk from Adobe Stock

**P30-31** Photo by pixabay from Pexels

**P34** Photo by By Clara from Adobe Stock

**P36** Photo by MonikaP from Pixabay

**P37** Photo by CHUTTERSNAPE on Unsplash

**P39** Photo by Matthias Mitterlehner on Unsplash

**P41** Photo by homocosmicos from Adobe Stock

**P43** Photo by Gonz DDL on Unsplash

**P45** Photo by KOUSTABH BISWAS from Pexels

**P47** Photo by Dom Fou on Unsplash

**P48** Photo by Fernanda Fierro on Unsplash

**P49** Photo by Milo Miloezger on Unsplash

**P51** Photo by Thushal Madhushankha on Unsplash

**P52** Photo by Adam Jang on Unsplash

**P54** Photo by Andrew Measham on Unsplash

**P55** Photo by Kamil Kalbarczyk on Unsplash



## L'initiative d'évaluation nationale des écosystèmes

L'initiative NEA, hébergée par UNEP-WCMC, contribue à l'avènement d'un monde où les pays sont en mesure d'évaluer l'état et les facteurs de changement de la biodiversité et où ils sont habilités à transformer les politiques pour tenir compte des personnes et de la nature<sup>1</sup>. Elle renforce les capacités, fournit un soutien et favorise l'échange de connaissances grâce à une équipe hautement qualifiée, multiculturelle et interdisciplinaire de praticiens et de partenaires. Notre approche est adaptée aux besoins des pays, en créant une communauté de pratique sur les cinq continents.

Depuis 2017, l'initiative NEA a travaillé avec 14 pays pour réaliser ou élargir leurs évaluations nationales des écosystèmes. Notre soutien est fourni en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), par l'intermédiaire du Réseau sur la biodiversité et les services écosystémiques (BES-Net). Par ce travail, l'initiative NEA soutient le programme de travail glissant jusqu'en 2030 de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et son Plan glissant de renforcement des capacités.

Le soutien financier à l'initiative NEA est assuré par l'Initiative internationale pour le climat du ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire de la République fédérale d'Allemagne. Le soutien à l'élaboration de ce guide a été fourni par le Fonds japonais pour la biodiversité par l'intermédiaire du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Un soutien supplémentaire a été apporté par l'Agence norvégienne pour l'environnement (Norwegian Environment Agency) et par SwedBio au Centre de résilience de Stockholm.